

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 mars 2001, à 19 h 30
Hôtel Le Manoir
8, avenue Cabot
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MARS 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES 2

M. René Simon

M. Pascal Bacon

M. Michel Ashini

M. Jean-Marie Picard

M. Denis Brassard

REPRISE DE LA SÉANCE

MOUVEMENT AU COURANT..... 24

M. John Burcombe

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES

ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC 33

M. Patrick Bélanger

M. Gérald Larose

CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE SEPT-ÎLES

VILLE DE SEPT-ÎLES

CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES 37

M. Ghislain Lévesque

M. Luc Dion

M. Denis Clemens

M. Gilles de Champlain

REPRISE DE LA SÉANCE

UISHT CONSTRUCTION INC..... 52

M. Raymond Jourdain

VILLE DE PORT-CARTIER 55

M. Anthony Detroio

M. Bernard Gauthier

M. GHISLAIN HARRISSON..... 58

M. ANDRÉ LEPAGE 64

DROIT DE RECTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT..... 66

M. Yves Rochon

HYDRO-QUÉBEC..... 67

M. Patrick Arnaud

MOT DE LA FIN 70

SÉANCE DU 13 MARS 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir. Veuillez nous excuser pour le léger retard!

10 Alors je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas déjà. Je suis Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc. Je suis accompagnée des commissaires Claudette Journault et Christiane Courtois.

15 Alors je vous rappelle que le ministre de l'Environnement d'alors, monsieur Paul Bégin, nous a confié un mandat de tenir une audience publique. Le mandat a débuté le 29 janvier et doit se terminer le 29 mai, c'est un mandat de quatre (4) mois.

20 Nous avons tenu à Baie-Comeau, fin janvier et début février, de même qu'à Betsiamites, des audiences publiques, soit la première partie de l'audience publique qui vise à donner la chance aux citoyens de poser des questions tant au promoteur qu'aux personnes-ressources invitées par la Commission.

25 Nous avons amorcé hier soir la deuxième partie de l'audience publique qui, cette fois-ci, vise à recueillir votre opinion sur les projets. Nous souhaitons savoir si vous êtes en accord avec le projet, en désaccord avec le projet, si vous êtes en accord mais avec quelques modifications à proposer, enfin nous voulons vous entendre sur ce projet. C'est le but de l'audience publique.

30 À la fin de cette soirée qui est la dernière soirée des audiences, la Commission va se retirer et va poursuivre son enquête, faire son analyse de ce qu'elle a entendu en ces murs, ce qu'elle a entendu lors de la première partie de l'audience; elle poursuivra son analyse pour produire un rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, au plus tard le 29 mai prochain.

35 Alors je vous rappelle que les gens qui se présentent pour déposer un témoignage à la Commission sont priés de se présenter si je ne l'ai pas fait, pour permettre à madame Proulx, notre sténotypiste, de bien associer les témoignages aux personnes qui les font.

40 Par ailleurs, je vous rappelle que vous avez un droit de rectification, vous pouvez exercer un droit de rectification si jamais il y a des faits qui sont mentionnés et sont erronés.

Ce droit de rectification ne vous donne cependant pas le droit de vous prononcer sur l'opinion qui vient d'être émise, nous n'accepterons pas votre contre-opinion. Tout ce que nous souhaitons avoir, c'est les corrections aux faits qui sont mentionnés s'ils sont erronés.

45 Et pour exercer ce droit de rectification, il faut s'enregistrer derrière, il y a un registre qui est prévu à cette fin et à la fin de la séance, je donnerai le droit de rectification aux personnes qui l'ont demandé.

50 S'il advenait que quelqu'un considère que la rectification n'est pas correcte et souhaite corriger la rectification qui aura été apportée, vous avez un droit de rectification qui est possible mais cette fois-ci par écrit; donc par écrit vous adressez à la Commission, vous mentionnez les faits qui ont à être corrigés. Vous pourrez adresser votre lettre ou votre droit de rectification à madame Ginette Giasson, la coordonnatrice de la Commission, à l'adresse du BAPE, et vous obtiendrez toutes les coordonnées derrière la salle auprès de madame Giasson.

55

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES**

60

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors sans plus tarder, nous allons commencer avec le premier participant.

65 Ce soir, je vous informe que nous avons six (6) présentations dont une verbale, et si jamais il y avait des citoyens dans la salle qui souhaitaient formuler leur opinion, qui n'ont pas eu l'occasion de s'inscrire auprès de la Commission, il est toujours temps de le faire. Vous n'avez qu'à vous inscrire auprès de madame Giasson qui m'en informera et je vous appellerai en fin de soirée pour recueillir votre témoignage.

70

Alors sans plus tarder, j'inviterais le Conseil de bande de Betsiamites et son porte-parole, le chef René Simon.

75 Et je demanderais au chef Simon, s'il vous plaît, de présenter les gens qui l'accompagnent.

PAR M. RENÉ SIMON:

80 Alors bonjour et bienvenue dans le territoire de la Côte-Nord. D'abord, je voudrais vous remercier, madame la Présidente, mesdames les Commissaires, pour justement nous donner encore une fois l'occasion de se prononcer sur le projet d'aménagement hydroélectrique concernant justement la Toulnostouc.

85 Et ce soir, je vais être accompagné, pour la présentation, de monsieur Pascal Bacon qui est à ma gauche, qui est un aîné justement, ancien trappeur-chasseur de la Réserve indienne de Betsiamites, qui connaît pas mal le territoire concerné, le territoire de la Manic aussi, Plétipi.

100 Et à ma droite, monsieur Michel Ashini qui est un ancien résident du territoire de la
105 Godbout, plus précisément de la municipalité de la Godbout qui est devenue municipalité. Mais
ce sont des anciennes familles qui ont toujours chassé au niveau de la rivière Godbout. Donc
c'est une partie de territoire aussi qui est touchée par le projet de Toulnostouc.

100 J'aimerais donner l'occasion, avant de débiter la présentation justement de notre
105 mémoire, l'occasion peut-être de donner à monsieur Pascal Bacon, le soin de s'exprimer
justement sur sa compréhension du projet, puis peut-être aussi la description du territoire comme
tel.

100 Alors je vais laisser la parole à monsieur Pascal Bacon, et monsieur Jack Picard en fera
la traduction.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

105 Bonsoir. Je vais traduire pour monsieur Bacon!

105 Monsieur Bacon nous explique le bassin versant de la Manicouagan dont le sous-bassin
versant de la rivière Kuetutinushtuk, qui veut dire que la rivière qui cherche son cours parmi
l'encaissement des montagnes qui forment son cours.

110 Pour expliquer dans sa mémoire, monsieur Bacon nous dit que d'un côté, vous avez le
grand lac Manicouagan et de l'autre côté, vers l'est, en aval de la rivière Kuetutinushtuk, la rivière
Godbout.

115 À partir du grand lac Manicouagan, nous avons les familles Vachon, Joseph Vachon,
William Vachon, Barnabé Vachon. Et un peu toujours vers l'aval de la rivière Kuetutinushtuk,
nous retrouvons la famille Bacon, Jean-Baptiste Bacon et ses garçons, Willy, Maurice qui ont
utilisé le territoire du bassin versant de Kuetutinushtuk.

120 Et encore un peu plus en aval, nous avons monsieur William Volant, tous ces gens qui
ont utilisé et occupé ce territoire ont juste rencontré des gens de la Communauté de Betsiamites,
les membres de la Communauté de Betsiamites, du côté du bassin versant ouest de la rivière
Kuetutinushtuk.

125 Évidemment que la rivière Toulnostouc ou Kuetutinushtuk a été très utilisée, utilisée par
ces familles.

Je vais laisser monsieur Bacon continuer!

130 Et pour poursuivre l'utilisation, l'occupation du territoire, nous avons au lac
Tshimanikuakanis, et nous avons aussi le bassin versant de la rivière Hart Jaune, et il y a le petit
lac Manicouagan. Il y avait des familles St-Onge qui occupaient ce territoire-là, la grande famille
de St-Onge, Barnabé et autres qui utilisaient tout ce bassin versant là de la Hart Jaune.

Et un peu plus vers la rivière Racine de Bouleau, il y avait une autre famille qui utilisait ce territoire-là, la famille Vachon, qui remontait tout le bassin versant, le sous-bassin versant de la rivière Racine de Bouleau jusqu'en haut et jusqu'à la rivière du Renard.

135

Et monsieur Bacon, lors de ses travaux avec le ministère des Ressources naturelles, lorsqu'ils ont fait les relevés d'arpentage, durant cette période-là, dans les années 1955, monsieur St-Onge a retrouvé tous les campements de ces familles-là dans le territoire qu'il a décrit précédemment, et des gens qu'il a rencontrés dans ce territoire-là, les utilisateurs de ce territoire-là, les membres de la bande n'ont jamais souligné la présence des gens de Uashat-Maliothenam.

140

Il vous remercie d'avoir eu une écoute à sa description et à sa mémoire.

145

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Bacon.

PAR M. RENÉ SIMON:

150

Je vais donner la parole à monsieur Ashini.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

155

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir à tous les gens dans la salle. Je suis né à Godbout, Kuliapukut, puis j'ai été élevé sur le territoire de la Godbout. J'ai été là avec mes parents, j'ai passé mon enfance et une partie de ma vie à Godbout.

160

J'ai connu le territoire ancestral de la famille Ashini. On est allé sur le territoire, et beaucoup de membres de la Bande de Betsiamites et des gens de Godbout utilisaient le trajet de la même rivière Godbout pour aller à leur territoire ancestral vers l'intérieur des terres. C'était des gens qui passaient dans le même itinéraire que nous.

165

Et à ce moment-là, je me rappelle, lorsqu'on devait laisser Godbout, la place qu'on connaît actuellement, on s'en allait pour le territoire, pour l'hiver et pour l'automne et jusqu'au printemps suivant.

Je vais laisser continuer monsieur Ashini.

170

Aussi, il y avait une famille Picard qui était dans les parages de Godbout et qui n'avait plus de territoire. Lorsqu'est arrivée la municipalisation des terres, de nos terres, la famille Picard a été évincée dans le système de municipalisation de leur territoire ancestral.

175

Et lorsque mon grand-père a voulu soutenir la famille Picard, il a laissé une parcelle de son territoire à cette famille-là pour pouvoir pourvoir à sa subsistance de ses membres.

Évidemment lorsque la municipalisation et les règlements municipaux ont pris de l'envergure, on a été obligé de laisser notre terre ancestrale de la région de Godbout pour venir à Betsiamites. Et c'est un peu pour cette raison-là qu'on a été obligé de venir s'installer à Betsiamites et laisser notre territoire ancestral de la région de Godbout.

180

Évidemment de plus en plus que la municipalisation et la réglementation sur la faune a été établie par le gouvernement, la famille Ashini a éprouvé beaucoup de difficultés, a rencontré des obligations et des réglementations pour les fins de chasse et de pêche; il fallait qu'ils paient des permis, qu'ils achètent des autorisations pour utiliser leur territoire ancestral de la région de Godbout. C'est ce qui a rendu un peu difficile la subsistance de la famille Ashini dans la région de Godbout.

185

Et c'est à ce moment-là qu'ils ont décidé de laisser le territoire ancestral pour aller à la Réserve de Betsiamites et évidemment travailler sur des chantiers forestiers et autres.

190

Évidemment, monsieur Ashini dit que c'est tout ce qu'il voulait vous transmettre ici à la Commission et il vous remercie de votre écoute.

PAR LA PRÉSIDENTE:

195

Merci monsieur Ashini.

PAR M. RENÉ SIMON:

200

Merci madame la Présidente et mesdames les Commissaires pour votre écoute.

En ce qui a trait, disons, à une si courte introduction, quoiqu'on aurait pu développer davantage, je pense, sur l'aspect territoire ancestral, mais je pense que c'est pas le but de la Commission comme telle, je pense qu'il y a d'autres tribunes justement pour parler de droits ancestraux, de territoire ancestral. Étant donné qu'on est un groupe en négociation, je pense que la tribune justement est de ce côté-là, tant du côté du gouvernement du Québec que du côté fédéral.

205

Ce qu'on voulait faire, c'était peut-être vous démontrer comme de quoi que quand on parle de territoire ancestral, d'occupation traditionnelle du territoire, je pense qu'il y a encore des aînés, disons, qui ont leur place au niveau de la communauté et il y a des jeunes chasseurs aussi qui évoluent justement dans ce contexte. Alors c'est le pourquoi justement de l'introduction qu'on voulait faire, la présentation des aînés.

210

Pour la seconde partie de notre mémoire, je vais être accompagné de monsieur Denis Brassard qui est consultant pour le Conseil de bande de Betsiamites et de monsieur Jack Picard qui est négociateur local pour la Bande de Betsiamites.

215

Alors je vais vous faire la présentation de notre mémoire!

220 La communauté innue de Betsiamites est située sur la Haute-Côte-Nord, à l'embouchure de la rivière Betsiamites. Avant de devenir une réserve indienne en 1861, les terres actuellement occupées par notre communauté faisaient partie des lieux de rassemblement estival que nos ancêtres ont fréquentés de temps immémoriaux.

225 Pendant l'automne, l'hiver et le printemps, nos ancêtres occupaient un plus vaste territoire couvrant les bassins versants situés entre les rivières Portneuf et Godbout.

Aujourd'hui, la population de notre communauté regroupe les descendants de ceux qui occupaient ce vaste territoire traditionnel. Notre population s'élève à environ trois mille (3000) personnes, et la majorité d'entre elles vivent à Betsiamites.

230 Notre population est d'ailleurs en pleine croissance démographique avec un taux annuel moyen d'environ deux virgule cinq pour cent (2,5 %). C'est une population très jeune qui a besoin de travailler; les moins de vingt-cinq (25) ans représentent la moitié de la population totale.

235 Depuis la colonisation, notre situation générale en est une de sous-développement social et économique et elle ne s'améliorera pas à moins de changements radicaux.

240 Nous croyons que ces changements doivent passer par une plus grande implication de notre communauté dans la gestion et la mise en valeur des ressources de notre territoire ancestral, le Nitassinan.

C'est à ce titre que le projet de la Toulnostouc et les projets de dérivation d'Hydro-Québec constituent un premier pas significatif en vue d'assurer notre développement futur et ainsi contribuer à celui de la Côte-Nord.

245 Le contexte du projet d'Hydro-Québec! Notre participation à la présente consultation publique sur un projet d'Hydro-Québec n'est pas une première pour notre communauté, mais notre présence ici revêt encore pour nous un caractère expérimental.

250 La prise en compte de nos intérêts et de nos préoccupations ne sera sans doute jamais un acquis. L'histoire nous a enseigné qu'il sera toujours nécessaire de veiller à nos propres intérêts, par exemple à ce que le format des consultations et le contenu des évaluations reflètent adéquatement les attentes de notre communauté.

255 Nous demeurons préoccupés par les projets d'Hydro-Québec parce que Betsiamites a été particulièrement affectée par les divers travaux d'aménagements hydroélectriques sur son territoire ancestral. Nous avons vécu et subi, bien malgré nous, ce que certains ont appelé "l'épopée des bâtisseurs d'eau", sans études d'impact ni préoccupations pour nos droits et nos intérêts.

260 Depuis quelques années, nos relations avec Hydro-Québec ont beaucoup évolué. Des discussions débütées en 1997 ont permis de conclure l'Entente Pesamit 1999 portant sur un

partenaire d'affaires concernant le projet de la Toulnostouc et les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf, du Sault aux Cochons et Manouane situées sur nos terres ancestrales.

265

Cette entente est essentiellement administrative et financière et ne concerne pas le titre juridique, la propriété des terres ou le titre ancestral des Innus de Betsiamites sur le territoire concerné. Notre communauté a ratifié cette entente parce que les projets en question lui sont apparus acceptables, mais chaque projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale qui doit suivre son cours.

270

En ce qui nous concerne, nous tenons à soulever certaines préoccupations sur les impacts de chacun de ces projets. La présente consultation publique nous donne l'occasion de faire part de nos préoccupations à l'égard du projet de la Toulnostouc.

275

Nos préoccupations! La composante du projet. La décision de ne pas inclure la construction de la ligne à trois cent quinze (315) kV dans le projet de la Toulnostouc est une erreur qui devrait à l'avenir être corrigée par le ministère de l'Environnement du Québec. Nous avons beaucoup d'attachement aux traditions, mais celle-là, il faudrait la changer.

280

L'inclusion des travaux de réfection de la digue sud-est, à titre de composante du projet de la Toulnostouc, nous semble une décision très logique. Elle répond aux critiques que nous avons soulevées concernant la réfection des perrés en amont de la centrale Bersimis-2, des travaux importants qui auraient dû être inclus dans l'évaluation des projets de dérivation des rivières.

285

Les impacts sur la faune en aval de la digue sud-est! Nous avons été étonnés de constater l'importance du plan d'eau situé juste en aval de la digue sud-est et qui constitue la tête de la rivière Godbout.

290

Le peu d'information sur la faune de ce plan d'eau nous incite à demander au promoteur d'agir avec plus de prudence en incluant le poisson et la faune semi-aquatique dans le suivi environnemental du projet. Cette rivière à saumon fait partie des sites patrimoniaux que nous avons identifiés dans le cadre de notre revendication globale.

295

L'efficacité de l'aménagement de nouvelles frayères! Malgré la longue expérience d'Hydro-Québec dans l'aménagement des cours d'eau, il semble que la création de nouvelles frayères pour l'omble de fontaine demeure encore un domaine d'expertise qui n'a pas fait ses preuves. Nous avons en particulier des doutes sur l'aménagement des petits tributaires dans le secteur du nouveau réservoir. C'est ce qui explique notre grand intérêt pour participer activement au programme de compensation des habitats du poisson.

300

Les effets du mercure dans la chair du poisson! La question du mercure est importante dans notre communauté, parce que pêcher et manger du poisson frais fait partie des activités qui sont très valorisées à certaines périodes de l'année. Offrir du poisson à quelqu'un est un geste qui a une portée sociale, il n'est plus le même s'il y a des doutes sur la qualité du poisson.

305

Les explications du promoteur n'ont pas répondu à toutes nos inquiétudes, notamment pour la consommation du poisson chez les personnes âgées et les enfants de notre communauté.

310 Les effets de l'érosion des rives en aval de la future centrale! La perspective d'une forte érosion des rives en aval de la future centrale risque de nuire aux activités de pêche et de piégeage des Innus de Betsiamites dans le secteur à débit modifié. Il nous est difficile de comprendre que la mise en place de protection en enrochement ne soit pas suffisante pour diminuer les impacts. C'est déjà un problème que nous avons sur la rivière Betsiamites, et il faudrait qu'Hydro-Québec
315 trouve des solutions efficaces.

Les impacts du projet sur le castor et sur le piégeage! La valeur accordée au castor et aux autres animaux à fourrure dans l'étude d'impact ne correspond pas à ce qu'ils représentent pour les Innus qui pratiquent le piégeage sur le territoire.

320 Nous estimons que les pertes en castor dues à la création du futur réservoir seront importantes; c'est pourquoi nous proposons de relocaliser les castors avant l'enneigement, en même temps que ceux qui colonisent les petits tributaires et qui pourraient nuire aux nouvelles frayères. Par expérience, nous savons que le marnage des réservoirs est très néfaste pour le castor.

325 Les utilisateurs innus de Betsiamites touchés par le projet! Le promoteur nous apparaît avoir minimisé les impacts potentiels de son projet sur les utilisateurs innus, notamment du lot de piégeage numéro 157. Nous croyons qu'il aurait dû au moins expliquer par écrit les résultats de son évaluation.

330 Nous nous questionnons également sur le fait que les utilisateurs innus de la zone d'étude ne soient pas indemnisés individuellement comme les Non-Autochtones qui seront affectés par le projet. C'est une question d'équité selon nous.

335 La protection des intérêts des utilisateurs de Betsiamites! Une circulation plus intense sur la route du lac Sainte-Anne nous porte à croire que les camps et installations des Innus de Betsiamites pourraient faire l'objet de vandalisme ou d'incendies criminels, comme cela a déjà été le cas. Nous proposons qu'une attention spéciale leur soit accordée par les services policiers, et qu'une transition soit assurée avec nos agents territoriaux.

340 Le développement de la villégiature! La réfection de la route du lac Sainte-Anne va amener une augmentation de la villégiature dans la zone du projet. Nous comprenons que la présence des chalets n'est pas sous le contrôle du promoteur, mais plutôt du MRN secteur Terres.

345 Pour amoindrir les impacts négatifs sur les utilisateurs innus de Betsiamites, nous demandons que des mesures spéciales soient prises pour répondre à leurs préoccupations en matière de villégiature, par exemple des restrictions à l'accès de certains plans d'eau ou à certaines zones d'activités.

350 L'évaluation des effets cumulatifs! Le projet d'aménagement de la Toulnostouc peut être
considéré comme le plus récent épisode du développement hydroélectrique de la région
commencé dans les années 1950. Pour être en mesure de savoir si le projet de la Toulnostouc va
causer des effets qui s'accumuleront à des effets déjà subis au cours des années passées, il faut
tenir compte des projets antérieurs.

355 Ce genre d'évaluation dépasse le cadre du projet de la Toulnostouc, mais selon nous elle
demeure nécessaire. C'est pourquoi nous demandons qu'elle soit réalisée dans un autre contexte,
pour englober une perspective plus vaste qui inclurait les projets du complexe Bersimis,
Manicouagan et Outardes.

360 Le suivi environnemental du projet! Le programme de suivi présenté par Hydro-Québec
nous est apparu imprécis pour la phase de construction et insuffisant sur la mise en eau du
nouveau réservoir. Nos remarques concernent principalement l'omble de fontaine, la faune semi-
aquatique et notre utilisation du territoire.

365 Nous voulons participer directement aux activités de suivi et nous croyons que le promoteur
devrait mettre sur pied une instance régionale de suivi du projet.

370 Nos conclusions! En conclusion, nous voulons rappeler que le projet de la Toulnostouc
comporte certaines faiblesses que nous espérons voir corriger, mais nous voulons surtout vous
souligner qu'il représente une opportunité importante pour notre communauté.

375 Cette opportunité est innovatrice, économiquement significative et chargée de promesses.
Les emplois disponibles et les contrats offerts vont représenter pour Betsiamites une occasion
unique d'acquérir une expérience précieuse sur le marché du travail.

380 Il ne faut pas oublier que si les projets de dérivation ont une durée relativement courte, les
travaux sur la Toulnostouc vont s'étaler sur une période de cinq (5) ans. La différence a des
implications majeures.

385 Pour les Innus de Betsiamites, sans une longue expérience de travail sur les chantiers de
construction, les exigences de productivité, d'assiduité et de rythme de travail pendant de longues
périodes vont demander des efforts certains. L'organisation structurelle et la coordination des
ressources humaines et matérielles, pour répondre adéquatement aux offres du promoteur, vont
exiger un travail de planification nouveau genre de la part de notre conseil de bande.

390 Nous espérons et nous nous attendons à ce que le promoteur nous accorde une
nécessaire période d'adaptation et d'ajustement, parce que parfois, nos façons de faire ne sont pas
les mêmes et que nos gens devront apprendre à se connaître pour mieux travailler ensemble.

Alors ce sera tout un défi pour Betsiamites, pour Hydro-Québec et pour le partenariat
régional qui se dessine dans la prise de décision sur le projet. C'est un beau défi et nous allons le
relever avec succès.

Merci mesdames.

395

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci Chef Simon. Votre mémoire ne fait pas état de votre opinion sur le développement hydroélectrique comme tel à l'égard du Québec.

400

Est-ce que vous auriez une opinion à nous fournir sur le développement qui est encore acceptable en matière d'hydroélectricité?

PAR M. RENÉ SIMON:

405

Oui madame. Disons qu'en tant qu'Innu ou en tant qu'Autochtone du Québec, je pense qu'en tant qu'Innu de Betsiamites et en tant que chef de bande, nous avons eu l'occasion de participer, je pense, à plusieurs audiences publiques, à plusieurs commissions, peut-être pas directement sur les projets de développement hydroélectrique, sauf que selon notre expérience à nous et selon l'expérience des aînés, je pense que le développement hydroélectrique a apporté, je pense, un effet très négatif, si on prend en considération le territoire occupé ancestralement par les Innus de Betsiamites. Néfaste aussi et peut-être négatif aussi pour notre mode de vie traditionnel.

410

Néfaste et négatif aussi pour la façon de se gouverner en tant qu'Autochtones. Négatif et néfaste aussi pour notre culture. Néfaste et négatif aussi pour notre langue en tant qu'Autochtones.

415

Je pense qu'avant l'arrivée des Non-Autochtones en territoire, avant qu'il y ait aussi développement hydroélectrique, je pense qu'on connaissait, en tant qu'Autochtones, une harmonie parfaite avec la nature. On connaissait une harmonie aussi avec la faune, que ce soit la faune aquatique ou terrestre. Je pense que les Autochtones aussi avaient un respect pour la nature.

420

Avec justement l'arrivée du développement hydroélectrique qui a peut-être ses aspects positifs, je pense qu'encore là, on a connu, en tant qu'Autochtones, un développement assez néfaste et négatif, dans le sens qu'avec les projets de développement hydroélectrique, ça a créé des infrastructures en territoire ancestral, en territoire innu par l'ouverture de routes, qui a permis justement le développement forestier, qui a permis aussi le développement minier, qui a permis le développement de villégiature, qui a permis le développement des pourvoiries, etc.

425

Sauf qu'en bout de ligne, en tant qu'Autochtones, je pense qu'on vit dans une société qui s'appelle la société québécoise, on a connu le développement hydroélectrique en ce qui concerne la Bande de Betsiamites, dans les années cinquante, on a accepté, dans une certaine mesure, parce que je pense qu'avec tous les développements, que ce soit dans le cadre du développement politique - et là, quand je parle de politique, je parle du gouvernement fédéral qui a promis justement, dans les années quarante, qui a promis aux Innus justement de quitter leur territoire, quitter le territoire ancestral, le territoire de chasse des Autochtones de Betsiamites, en leur promettant une éducation gratuite, des maisons gratuites, de la gratuité pour tout.

435

440 Et ça, on l'a vécu, je pense, au niveau des Autochtones. Sauf que, comme je vous disais, on vit dans une société qui s'appelle la société canadienne et québécoise, on évolue justement, on a évolué avec cette société, puis je pense qu'avec les années, l'accroissement de la population non autochtone a fait en sorte que ça a permis, je pense, à la société québécoise de se développer, avec ou sans la participation des Autochtones, avec l'instauration de politiques québécoises ou canadiennes, tout ça, on l'a accepté, je pense, en tant qu'Autochtones.

445 Sauf que vous savez comme nous, on n'avait pas le droit de vote jusque dans les années cinquante, soixante, on n'avait pas le droit de se défendre en tant qu'Autochtones, c'est-à-dire de prendre des avocats, jusque dans les années cinquante et ça, je pense que ça a été négatif pour nous.

450 Là, on est rendu à l'ère du vingt et unième siècle, on essaie de se défendre du mieux qu'on peut, avec l'instauration de diverses politiques que je parlais tout à l'heure, notamment la Politique de revendication globale où on permet justement aux Autochtones de prouver, il faut que les Autochtones fassent la démonstration comme de quoi qu'ils ont occupé un territoire ancestral traditionnel, qu'ils ont utilisé ce territoire et ça, ça fait partie d'une politique qui s'appelle la Politique des revendications globales, du côté fédéral.

455 On a eu l'occasion d'en faire la démonstration. On s'est servi justement des aînés, un peu comme monsieur Bacon l'a fait ce soir, monsieur Ashini. On a fait la démonstration justement d'occupation et d'utilisation traditionnelles de nos territoires, en interviewant justement des aînés, pour faire la démonstration cartographique justement de l'occupation des Innus de Betsiamites. On l'a fait pour toutes les réserves.

465 Et ça, cette étude-là, je pense, remonte dans les années quatre-vingt, si ma mémoire m'est fidèle, justement pour permettre aux Innus de Betsiamites et aux autres Innus de d'autres réserves d'avoir la possibilité justement de faire la démonstration comme de quoi que la société autochtone a vraiment existé, que l'occupation a vraiment existé, puis l'utilisation des territoires ancestraux a vraiment existé. Et ça, nous l'avons fait, madame la Présidente, dans les années quatre-vingt.

470 Ça a impliqué les huit (8) communautés montagnaises et trois (3) bandes Atikamekw, dans le but justement de permettre à ces deux (2) groupes d'y aller avec la revendication globale auprès des deux (2) gouvernements concernés, Québec et Ottawa.

475 Il y a juste une bande qui n'a pas fait la démonstration de l'occupation traditionnelle des territoires ancestraux, et c'était la bande de Uashat-Maliothenam, à cause de leur retrait justement de l'organisation qui s'appelle le Conseil des Atikamekw-Montagnais dans les années quatre-vingt. Ça a été la seule bande.

480 Donc avec l'évolution, on est en cours de négociation actuellement. Je sais qu'il y a des préjugés, peut-être négatifs à l'endroit des Autochtones, quand on essaie justement de se défendre du mieux qu'on peut en tant qu'Autochtones, de dire, bon, on avait notre territoire, on essaie, dans la mesure du possible, de le préserver, dans le but de préserver notre langue, notre culture, nos us

et coutumes qui sont encore existants. Sauf qu'on connaît beaucoup de difficultés justement pour essayer de peut-être les préserver.

485 Au moment où je vous parle, je sais qu'on a beaucoup de problèmes. Au niveau de la langue, je pense qu'on perd près de la moitié de notre langue, parce que la majorité de la langue autochtone, la langue innue était rattachée justement au territoire, à la chasse, la pêche, et tout ça, je pense que c'est en train peut-être de disparaître, mais on essaie, dans la mesure du possible, de le conserver, de faire beaucoup de travail dans ce sens-là.

490 Donc avec l'évolution de la société québécoise, on a connu certains bienfaits aussi, notamment toute la question de l'éclairage de ce soir. Je pense que c'est à cause d'Hydro-Québec. Avec les développements hydroélectriques en territoire innu de Betsiamites, il y a certaines personnes qui ont profité justement des emplois, dans le cadre justement de la construction de B-1, 495 B-2, dans le cadre de la construction des barrages de Manicouagan, dans le cadre de la construction de Outardes.

500 Sauf que ce que je pourrais amener, je pense, comme expérience, c'est qu'étant donné qu'on est autochtone, on a été peut-être les derniers à être embauchés mais les premiers à être mis à pied aussi.

505 Et avec l'évolution, je pense qu'il y a une main-d'oeuvre spécialisée qui s'est développée du côté non autochtone. On essaie, dans la mesure du possible, avec l'entente qu'on vient de signer, de négocier justement des emplois garantis par l'intermédiaire d'une entente qui s'appelle l'Entente Pesamit qui nous garantit douze point cinq pour cent (12,5 %) des emplois et dix pour cent (10 %) des contrats.

510 Ça, je pense que le monde régional, de la région de Baie-Comeau-Hauterive, de la région de Forestville, la région de Longue-Rive, la région de Tadoussac sont au courant justement de l'entente qu'on a signée.

515 Dans l'ensemble, je pense que quand on tient compte de l'évolution de la société, des deux (2) sociétés en présence, autochtone et non autochtone, je pense qu'on est appelé à cohabiter entre les deux (2) sociétés, puis je pense qu'il faut travailler main dans la main.

520 Puis ça, je pense que c'est un pas qui a été assez dur à franchir du côté autochtone, il y a encore des radicaux, je pense, du côté autochtone, sauf que je pense que si on veut évoluer en même temps que la société québécoise, je pense qu'il faut faire des concessions, il faut faire des compromis en tant qu'Autochtones, puis essayer dans la mesure du possible de travailler d'une façon conjointe avec les représentants régionaux de la Côte-Nord.

525 Sur ce, je pense que ça complète ma présentation.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

530 Chef Simon, j'aurais quelques précisions à demander à votre mémoire. D'abord en page 6 de votre mémoire, dans la section intitulée "Les impacts sur la faune en aval de la digue sud-est", vous faites mention qu'il y aurait un manque d'information sur le milieu et les impacts, et vous préconisez "une approche prudente en intégrant au suivi environnemental une étude sur l'état de référence et sur les modifications du milieu après la réfection de la digue".

535 Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là, et comment vous voyez l'établissement de cet état de référence, et est-ce que vous avez de l'information que vous pourriez fournir justement pour l'établir, cet état de référence?

540 Et j'en profite aussi pour vous demander comment vous voyez le suivi environnemental et la participation des utilisateurs ou des gens du milieu à ce suivi environnemental?

PAR M. RENÉ SIMON:

545 Sur ce, madame Journault, je vais laisser peut-être aux deux (2) personnes qui ont travaillé directement pour le mémoire, monsieur Jack Picard et Denis Brassard peut-être le soin de vous répondre là-dessus.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

550 Dans un premier temps, pour ce qui est de faute d'information sur l'aval de la digue sud-est, évidemment que le promoteur nous a pas donné le plus d'information concernant l'état de la faune, faune aquatique, semi-aquatique.

555 Nous, ce qu'on préconise par un suivi environnemental, c'est de participer à ce suivi environnemental avec comme partenaire le promoteur du projet. Et j'imagine qu'il y a un état de référence depuis vingt-cinq (25) ans, depuis que la digue a été construite, et dans l'état qu'elle est actuellement, il y a eu une espèce d'état qui s'est fait. La faune s'est adaptée et par la suite, lorsqu'il aura réparation de la digue, il va y avoir un écoulement moindre, mais on nous dit toujours qu'il va y avoir un écoulement.

560 Est-ce que ce débit-là va constituer un impact important, moins important pour la faune aquatique et semi-aquatique? Évidemment, madame Journault, lorsqu'on parle de l'aval, on tombe dans la rivière à saumon, et c'est un peu nos préoccupations majeures pour établir très clairement quels pourraient être les impacts de ce nouveau débit qui va être constitué après réparation de la digue sud-est.

565 Par la suite, nous, ce qu'on préconise, c'est de faire un suivi environnemental après la réparation de cette digue-là. Elle sera peut-être de cinq (5) ans, elle sera peut-être de dix (10) ans, mais il faut s'assurer - et ça, je tiens à faire la remarque à la Commission qu'en aval de cette digue-là, il y a une rivière à saumon, et c'est très important à nos yeux.

570 Et d'ailleurs, comme le disait le chef Simon, la rivière Godbout est une rivière patrimoniale pour les Montagnais de Betsiamites. C'est une rivière à saumon, le saumon étant une source de subsistance pour les Montagnais de Betsiamites.

575 Quant au suivi environnemental que nous préconisons, nous serions très confortables d'en être un des promoteurs de ce suivi-là, et même de l'ensemble du suivi environnemental après le projet de Toulnostouc avec comme partenaires les gens de la régionale et le promoteur du projet, pour assurer quand même une remise en valeur des sites ou des zones affectées directement par le projet et la remise en valeur de ces territoires-là.

580 Évidemment que pour nous aussi, ça devient préoccupant pour le futur, pour les gens qui vont vouloir utiliser et faire des prélèvements de la faune. Et il faut s'assurer, dans une perspective de dire, de remise en état, après les impacts, et de pouvoir dire à des partenaires qu'on veut faire un suivi et assurer des résultats qui soient probants pour la région, pour les Autochtones et pour l'image du promoteur qui est Hydro-Québec, la remise en état des sites affectés par le projet.

585

PAR M. DENIS BRASSARD:

590 Madame la Présidente, je pense aussi que cette préoccupation a été comme exacerbée lorsqu'on a vu une diapositive du plan d'eau en aval de la digue sud-est. On s'imaginait pas que c'était un plan d'eau aussi important, et on s'est dit, d'où vient toute cette eau!

595

Est-ce que c'est des infiltrations, donc d'eau qui provient du lac Sainte-Anne, ou bien c'est des tributaires dont on ne connaît rien, qui n'ont pas été documentés par Hydro-Québec! Alors c'est un peu aussi suite à cette photo-là qu'on a eu des préoccupations.

600

Et ce qu'on pense qui pourrait être fait pour l'état de référence, bon, c'est une caractérisation simplement de la faune semi-aquatique, et des populations de poisson d'abord principalement, je crois, pour savoir qu'est-ce qu'il y a là, puis qu'est-ce qui va arriver lorsque la digue va être réparée.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

605

Moi, j'aurais une question concernant les effets cumulatifs. Vous faites une recommandation à l'effet de faire une étude plus complète qui remonte dans le temps pour évaluer c'est quoi effectivement les effets sur les utilisateurs du territoire.

610

Comment vous voyez ça, cette étude-là, quel genre de délai que vous voyez, et comment vous voyez votre participation dans ça aussi?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

615

Évidemment, madame la Commissaire, l'évaluation des effets cumulatifs, on précise bien dans notre mémoire que ce serait dans un contexte tout autre que le contexte de projet Tounustouc.

620

On regarde l'ensemble des effets cumulatifs des projets qui ont été développés sur le territoire, lorsqu'on pense qu'il y a onze (11) centrales, on imagine qu'il y a onze (11) réservoirs, et tous ces effets cumulatifs, qu'ils soient positifs ou négatifs, il faut tenir une espèce de suivi ou dire un état de référence des lieux ou des habitats qui ont pu se développer et qui ont pu altérer la faune aquatique ou la faune terrestre.

625

Il y a tous ces effets-là qu'on a jamais tenu en compte. Et pour nous, ça devient important, lorsqu'on regarde ces effets cumulatifs là. Des gens nous disent que, comme par hasard, ils ont fait une étude sur le mercure, sur les poissons à la Baie-James. Comme par hasard, on s'est retrouvé dans les années quatre-vingt avec un suivi du mercure ici dans la

630

communauté.

Est-ce qu'il n'y aurait pas eu lieu d'aller un peu plus loin, un peu comme l'a fait la société d'État dans le cas de la Baie-James? Qu'est-ce qu'il y aurait lieu de faire pour établir ces effets cumulatifs là, c'est de faire "at large" une étude beaucoup plus globale.

635

Évidemment que ça pourrait rejoindre nos préoccupations sur les impacts majeurs de ces développements-là. Comme je vous disais, il y a onze (11) réservoirs, ça fait un changement par rapport à trois (3) rivières, d'avoir onze (11) lacs au lieu de trois (3) rivières comme c'était dans un état naturel. Ça change toute la dynamique des habitats et aussi des

640

utilisateurs.

C'est dans ce sens-là que nous, on voulait avoir, on a soumis cette idée d'évaluation des effets cumulatifs sur l'ensemble du développement hydroélectrique sur notre territoire, pour avoir un état de référence pour préciser, est-ce qu'il y a eu des effets qui auraient été positifs pour la

645

communauté ou pour la régionale.

C'est évident que dans le cas d'une ouverture du territoire, comme le disait le chef Simon, quand la route a été construite, c'en est suivi le développement forestier, c'en est suivi le développement de la villégiature, mais quels impacts on a pu avoir, et quels impacts on a subis avec l'effet de onze (11) centrales qui ont été construites? Et en plus de ça, je vous donne les

650

lignes de transport qui ont été mises en place.

C'est tout l'ensemble du développement hydroélectrique qu'on veut évaluer sur notre territoire, un peu ce qui a été fait à la Baie-James, mais sans entrer dans une grande étude qui mettrait en cause peut-être la rentabilité de ces centrales-là. Mais ce serait à tout le moins un point de départ pour savoir qu'est-ce qui s'est passé à partir de la première construction d'une centrale sur le territoire pour la Communauté de Betsiamites et pour la régionale.

655

660 Je comprends que pour les Non-Autochtones, il y a eu un développement économique, il y a eu de la création d'emplois, il y a eu des créations d'entreprises; chez nous, nos gens ont appris à faire de l'arpentage et ont resté au pic et à la pelle, mais ils n'ont pas eu des résultats aussi probants que d'avoir des entreprises qui découlaient du développement hydroélectrique.

665 Je peux nommer des entreprises régionales qui sont nées du développement hydroélectrique du territoire, mais chez nous, il y a pas eu d'entreprises. Ça, c'est des effets ou des impacts bénéfiques, mais les impacts cumulatifs pour chez nous, quand je vous dis cumulatifs, il y a déjà onze (11) centrales, onze (11) réservoirs, ça s'en vient à une douzaine. C'est pour ça qu'on veut voir un peu, avec le promoteur de Toulousteuc et la société d'État, quelle serait leur opinion à cet égard-là.

670

Et on vous soumettait ça pour que vous puissiez en tenir compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675

Monsieur Picard, Hydro-Québec est bien sûr un intervenant sur le territoire, mais il y a également du prélèvement de bois; en quoi on pourrait faire une étude des effets cumulatifs des projets hydroélectriques en excluant l'activité, une autre activité économique qui est celle du prélèvement de la ressource forestière?

680

Et vous proposez de travailler conjointement avec Hydro-Québec, mais est-ce qu'ils seraient les seuls partenaires; selon vous, qui devraient être interpellés dans une telle étude?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

685

Évidemment, madame la Présidente, si on veut faire dans un tout autre ordre d'idée qu'un projet de développement hydroélectrique, il faudrait voir l'ensemble des impacts du développement, de l'ensemble du développement qui s'est passé sur le territoire, autant forestier que villégiateur et minier et autres, trouver une façon de faire, mais ne pas oublier qu'à la base, le développement hydroélectrique a ouvert le territoire, lorsqu'on a ouvert la Route 389, la route numéro, je sais pas, à Labrieville. Ça a fait un boum de développement forestier.

690

Et ça, dans l'espace de cinquante (50) ans, qu'est-ce qu'il y a eu comme impacts pour la communauté, impacts sur les gens, les Autochtones de Betsiamites.

695

PAR M. RENÉ SIMON:

Moi, j'aimerais peut-être rajouter à ce que monsieur Picard vient de dire! En effet, je pense que la question que vous venez de poser, madame la Présidente, rejoint justement la préoccupation des Autochtones.

700

On peut parler de développement hydroélectrique justement qui a apporté des effets sur le développement ou le mode de vie traditionnel des Autochtones, qui a apporté aussi des effets sur la géographie comme telle aussi. Quand on parle de barrages hydroélectriques, ça vient changer justement les cours d'eau, ça crée des réservoirs immenses.

705

Et là, je pense qu'on peut parler de d'autres effets négatifs, notamment toute la question que monsieur Picard vient de soulever, toute la question du mercure. Je pense que nos réservoirs comme tels, je sais pas, on parle de développement hydroélectrique des années cinquante pour la B-1, B-2, soixante pour les autres barrages de Manicouagan, il y a jamais eu d'études comme telles sur le mercure au niveau des réservoirs comme tels.

710

Et ça, je pense que ça a des effets. Ça a certainement des effets ou des impacts au niveau des individus comme tels, au niveau des consommateurs.

715

Là où je voulais rajouter le point, ça rejoint, je pense, la préoccupation des Autochtones, comme je le soulevais tout à l'heure, je veux dire, avec le développement hydroélectrique est survenu le développement des autres secteurs d'activités économiques, notamment toute la question de la foresterie, des mines.

720

Et ça, ça fait partie justement du cadre de la revendication globale des Innus de Betsiamites avec d'autres groupes, notamment avec Mashteuiatsh et Essipit. On est en plein dedans actuellement, il y a des discussions formelles là-dessus, et on essaie, dans la mesure du possible, de trouver des façons justement de travailler conjointement, peut-être avec les décideurs, notamment le gouvernement du Québec, les ministères concernés, et notamment aussi le gouvernement fédéral.

725

En tout cas, c'était juste un ajout que je voulais faire aux commentaires de monsieur Picard.

730

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Permettez-moi d'intervenir aussi sur la question du mercure!

735

On en a parlé abondamment en première partie, chez nous notamment, de la contamination du mercure, particulièrement pour le brochet. On verrait, selon les prévisions qui sont faites dans l'étude d'impact et selon aussi ce qui était observé dans d'autres réservoirs, ou dans les zones immédiatement en aval des centrales, une augmentation du taux de mercure dans le brochet.

740

Et puis selon les études aussi, cette augmentation du taux ne se maintient pas sur une période indéfinie. Après environ si je me souviens bien, vingt (20) ans maximum, ça redevient à l'état initial ou en tout cas, comme on l'avait connu avant.

745 Maintenant, il a été mis aussi en évidence par les questions qui ont été posées l'importance de connaître très bien cet état de contamination, mais aussi les consommateurs de poisson, qui sont-ils, comment ils consomment, etc.

750 Alors dans votre mémoire justement, à la page 7, dans le dernier paragraphe, vous nous dites qu'en réponse à la problématique du mercure, qu'Hydro-Québec a proposé "que le ministère de la Santé fasse un sondage et diffuse de l'information sur la consommation de poisson", est-ce que vous pouvez nous dire concrètement comment vous voyez ça?

755 Et est-ce que vous souhaiteriez être associés à un type de sondage pour votre communauté en tout cas, quant à la consommation du poisson, parce que le brochet, c'est pas nécessairement consommé par tout le monde. On nous a dit ici que c'est pas un poisson qui est nécessairement très prisé, cependant j'ai aussi été informée par ma collègue que chez vous, c'est un poisson qui est intéressant, puis que vous en faites une consommation.

Alors j'aimerais vous entendre là-dessus.

760 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

765 Madame la Commissaire, je pourrais pas vous en dire très long sur le brochet, je suis pas tellement au courant de la consommation dans la communauté moi-même. Mais ce que je voulais dire à ce moment-ci, c'est que la question du mercure, c'est une question qui est très culturelle et très sociale, et quand on parlait de cet exemple-là tout à l'heure, en parlant des effets cumulatifs, c'est que la communauté, bon, a vécu des grands développements, la création de grands réservoirs, et elle est comme restée avec un peu cette hantise-là, cette idée-là que de nouveaux réservoirs, c'est certain, ont des impacts sur le mercure dans la chair des poissons.

770 Ça ne dure pas indéfiniment, mais les gens ne sachant pas les informations scientifiques là-dessus, on ne sait pas, les gens demeurent dans une certaine inquiétude et ne savent pas, est-ce qu'on peut en manger maintenant, est-ce qu'on peut en manger souvent, etc.

775 Alors ça crée un problème social et psychologique et même culturel qui va, dans certains cas, entraîner la diminution de la consommation de poisson, et tout le monde sait maintenant que c'est très mauvais de changer de diète de ce genre-là. Alors c'est un problème qui doit être abordé très sérieusement.

780 Et l'idée simplement de faire un dépliant et un petit sondage, à mon avis, n'est pas suffisant; il doit être abordé avec un programme de gestion du risque et de dire, bon, c'est quoi la situation!

785 D'abord premièrement, est-ce que les gens sont conscients et connaissent les recommandations sur la consommation de poisson selon les espèces? Est-ce qu'ils respectent ces recommandations-là? Peut-être que oui, alors tant mieux, et peut-être que non.

790 Alors il faut savoir c'est quoi la situation et ensuite, il faut les informer de la bonne façon pour ne pas leur faire peur, mais simplement pour leur dire, écoutez, il y a un problème qui va durer un certain nombre d'années pour certaines espèces, et comment résoudre ce problème-là, c'est de modifier pendant un certain temps la consommation de certaines espèces de poisson.

795 Alors en gros, c'est ça. C'est évident que ça doit se faire de concert avec les autorités de Betsiamites, parce que les autorités connaissent bien la façon d'approcher la population, la façon de les informer, la façon de transmettre des informations scientifiques et la façon de tenir compte aussi, eux, de leurs propres expériences et de leurs propres façons de voir les choses, et je pense que c'est un peu ça la solution qui pourrait être adoptée dans ce cas-ci et de faire ça d'une façon prudente.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

800 Est-ce que vous voyez un rôle particulier, imaginons un comité de suivi environnemental qui ferait le lien avec Hydro-Québec et aussi les consommateurs ou utilisateurs du territoire, qui permettrait d'ajuster les mécanismes justement d'information, de bonne information, pour éviter qu'il y ait des peurs exagérées ou une mauvaise connaissance de la situation?

805 Parce que ce taux de mercure pourrait être plus élevé, mais pas sur tout le territoire, sur des zones très très particulières. Alors est-ce que vous voyez justement l'importance de faire une sorte de zone tampon où on pourrait aller chercher l'information et la rediffuser auprès de la population, et voir comment la population réagit, et s'il faut faire des ajustements pour que tout le monde vive en harmonie avec cette information-là?

810 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

815 Oui tout à fait, madame la Commissaire. Je pense que le comité de suivi pourrait très bien servir d'interface entre le promoteur et la communauté, et c'est évident que ça faciliterait les communications, puis ça assurerait que la bonne information est transmise de la bonne façon.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

820 Est-ce que vous avez de l'information quant à l'utilisation de la zone à débit modifié, est-ce qu'on en fait de la pêche au brochet dans cette section-là?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

825 Je penserais pas, madame la Commissaire. Dans le secteur du débit modifié, très peu de gens ne vont plus à ce secteur-là en raison des accessibilités restreintes, évidemment en raison du pont qui est fermé aussi et moins d'utilisateurs dans ce secteur-là.

830 Avant, il y avait le couvert de glace qui assurait - les gens allaient par le réservoir de Manic-2. Mais beaucoup de gens ont diminué cette accessibilité-là durant l'hiver, et l'hiver c'est beaucoup plus le trappage de la martre et du castor, et très peu pour la pêche au brochet.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

835 Vous abordez dans le cadre de votre mémoire les impacts sur la ressource castor. Et ce que vous préconisez comme solution, c'est de relocaliser les colonies de castor dans le secteur du futur réservoir et même dans le secteur des tributaires qui devraient servir à établir les frayères.

840 J'imagine que vous avez déjà une certaine expertise dans la relocalisation du castor, avez-vous déjà identifié des endroits, parce qu'on parle quand même d'un grand nombre de colonies de castor?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

845 Évidemment, l'impact du projet sur le castor, c'était la création du nouveau réservoir. Sachant aussi que dans les autres réservoirs, à partir des observations de nos membres qui vont sur d'autres réservoirs, souvent on retrouve des huttes de castor perchées, et le castor, lui, pourra pas aller chercher sa bouffe au plafond. Donc le castor est en perdition lorsqu'il y a beaucoup de marnage.

850 Et on parle d'un marnage de douze mètres (12 m) dans le nouveau réservoir, c'est déjà beaucoup. Si on multiplie douze (12) fois trois (3), ça fait trente-six pieds (36 pi), ça fait que le castor, lui, il a à peu près trente pouces (30 po), ça fait qu'il pourra pas aller chercher sa bouffe sur la glace lorsqu'il y aura un couvert de glace.

855 Il y a évidemment aussi de les relocaliser. Moi, lorsqu'on perd un habitat de poisson, ne serait-ce qu'une hutte de castor, c'est déjà beaucoup, beaucoup beaucoup pour les Innus ou les Montagnais de Betsiamites, lorsqu'on se fait - où on a attiré des castors dans une cabane de castor. Imaginez-vous sur la grandeur de vingt kilomètres carrés (20 km²), le nombre de castors qui vont s'installer!

860 Et lorsqu'ils vont s'installer dans les tributaires, ils vont barrer le tributaire, et on veut faire des frayères dans l'estuaire de ces tributaires-là. Je sais pas qu'est-ce qui va arriver de ces frayères-là lorsque le castor sera installé dans les tributaires!

865 Est-ce que le poisson va rester dans le bassin que le castor aura créé ou les frayères vont être exondées par le fait que le castor aura fermé les tributaires? C'est ce qu'on se posait comme problématique de par les observations de nos membres.

870 Évidemment, nous, on suggère, est-ce qu'il y aurait pas lieu de transférer les castors afin de les protéger contre le réservoir, lorsqu'ils vont s'établir aux abords du réservoir, à cause de l'effet de marnage, et aussi de protéger les frayères, l'investissement qu'on va faire sur les frayères.

875 C'est un peu notre préoccupation. Mais comme je vous dis, au départ, c'est de protéger le castor de s'établir dans le réservoir, et de protéger par surcroît les frayères qu'on veut créer dans le secteur du réservoir.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

880 Je reviendrais à votre mémoire en bas de la page 6 et en page 7, sans le lire, vous craignez que les aménagements pour compenser la perte d'habitats de poisson qui seraient faits dans les tributaires en aval du réservoir, pourraient ne pas être en mesure de résister aux crues à chaque année.

885 Mais est-ce que vous estimez que si le substrat qui est mis en place pour créer ces habitats-là, ces nouveaux habitats ou optimiser les habitats déjà présents pourrait être défini ou pourrait justement résister aux crues, parce qu'il y aurait pas de modifications additionnelles dans ces milieux-là?

890 Ce que vous nous dites, c'est que ces milieux-là auraient à subir des crues mais qui sont existantes, qui sont naturelles. Alors est-ce qu'on peut imaginer des aménagements qui résisteraient justement aux crues ou si vous êtes très inquiets de cette question-là?

PAR M. DENIS BRASSARD:

895 Madame la Présidente, moi, je suis pas un spécialiste des aménagements de frayères d'omble de fontaine, mais on a un hydraulicien qui connaît beaucoup ça et qui était avec nous pour l'analyse du dossier, et il nous disait que selon lui, l'aménagement de nouvelles frayères impliquant, bon, la pose de substrat approprié, dans ces petits tributaires, ne résisterait pas aux crues printanières principalement.

900 Selon lui, ces tributaires-là connaissent des régimes hydrauliques qui sont les leurs et qui font qu'ils ont atteint un certain équilibre au niveau du substrat en place, et que l'ajout de nouveau substrat serait à refaire après chacune des crues importantes.

905 Alors selon lui, soit que le promoteur s'engage à revenir remettre du substrat après chacune des crues importantes ou bien abandonne l'idée d'utiliser ces endroits-là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

910 Mais avant d'abandonner l'idée, est-ce qu'on pourrait pas faire une sorte de suivi précurseur, puis avant même que le réservoir soit terminé?

915 Pendant sa période de construction qui durerait quelques années, faire des aménagements puis tester ces aménagements-là, ne pas attendre d'avoir l'impact, mais tester les aménagements, de façon à avoir déjà une optimisation au moment où on aurait à vivre avec

la mise en place du réservoir et les nouveaux débits qui passeraient en aval de la centrale dans la zone à débit réduit?

920 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Effectivement, madame la Commissaire, ça serait une excellente idée de tester ça pendant la période de construction. Parce que le régime hydraulique est distinct de celui de la rivière de toute façon.

925

Alors ça serait une bonne occasion de voir si les aménagements résistent, avec un suivi rigoureux.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

930

Vous abordez aussi dans votre mémoire la question des compensations pour les individus de votre communauté qui sont touchés par le projet, parce qu'on sait que du côté allochtone et les villégiateurs entre autres qui sont affectés par l'ennoiement vont recevoir des compensations ou à tout le moins, il y a des discussions avec Hydro-Québec à ce sujet-là.

935

Dans le cadre de vos rencontres avec Hydro-Québec, est-ce qu'il en a été question? Vous avez signé une entente, et est-ce qu'il a déjà été question de compenser les utilisateurs innus?

940 **PAR M. RENÉ SIMON:**

Quand il y a eu la période de négociation justement, avant les projets de dérivation, puis avant l'officialisation justement de la Toulnostouc, il a jamais été question, la question n'a jamais été abordée justement de donner des compensations individuelles.

945

Nous, on a négocié de façon collective en tant que conseil de bande représentant justement les membres de la communauté. Sauf qu'il y a eu du nouveau en cours d'audience publique, puis en cours je pense de discussions aussi entre Hydro-Québec et les villégiateurs, et c'est là qu'on a su comme de quoi qu'Hydro-Québec était prête à verser des indemnités individuelles.

950

Nous, on s'est dit, bien, si Hydro-Québec le fait pour des villégiateurs affectés, pourquoi qu'Hydro-Québec ne verserait pas justement des compensations pour les territoires de chasse ou les utilisateurs de territoires de chasse affectés!

955

On l'a fait justement, on l'a mentionné dans notre mémoire, c'est comme on vous le dit, c'est dans un esprit d'équité, justement, de justice entre Autochtones et Non-Autochtones. Si Hydro-Québec le fait pour les Non-Autochtones, je vois pas la raison pourquoi qu'Hydro-Québec le ferait pas pour les Autochtones ou les gens affectés par le développement hydroélectrique.

960

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

Alors dans votre esprit, les montants qui sont affectés pour la SOTRAC sont pas nécessairement, ne répondent pas nécessairement à ce besoin-là de compenser les individus?

965

PAR M. RENÉ SIMON:

Non, pas dans notre esprit, madame la Commissaire. Ça n'a jamais été envisagé de cette façon-là.

970

De toute façon, quand on regarde justement les montants qui ont été versés, tant au niveau régional, et là, on parle de la SOCOM et on parle aussi des SOTRAC en ce qui nous concerne, je pense que les montants s'équivalent. Sauf que le hic dans tout ça, c'est que s'il y a des montants qui sont versés à des individus du côté non autochtone, pourquoi est-ce qu'on le ferait pas du côté autochtone?

975

Nous, on le soulève dans un esprit d'équité puis de justice.

PAR LA PRÉSIDENTE:

980

Alors sur ce, on vous remercie beaucoup pour votre participation à cette audience.

On va s'arrêter dix (10) minutes et après quoi, nous poursuivrons avec le prochain intervenant.

985

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

990

**REPRISE DE LA SÉANCE
MOUVEMENT AU COURANT**

995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous reprenons nos travaux!

1000 J'inviterais maintenant monsieur John Burcombe du Mouvement Au Courant à venir nous faire son témoignage.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1005 Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir monsieur Burcombe.

1010 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors je vais raccourcir notre mémoire!

1015 **LECTURE DU MÉMOIRE.**

Page 1, dernier paragraphe, deuxième ligne.

1020 Par la suite, nous avons écrit à la Commission et au ministère de l'Environnement sur cette situation.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, troisième paragraphe, fin.

1025 Et tout probablement un coût total qui s'approcherait d'un milliard de dollars (1 MM\$) à peu près, le coût d'intérêts, etc.

LECTURE DU MÉMOIRE.

1030 Page 7, premier paragraphe, fin.

Alors nous trouvons ça un peu - nous nous demandons pourquoi Hydro-Québec agit de cette façon!

1035 **LECTURE DU MÉMOIRE.**

Alors ça complète nos remarques. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1040 Merci monsieur Burcombe. Alors la Commission a quelques questions à vous poser.

Moi, j'en viendrais à la prévision de la demande! Vous soulevez une interrogation sur la prévision qui est faite par Hydro-Québec de la demande d'énergie électrique, et vous faites référence à ses habitudes antérieures où elle utilisait un scénario faible, moyen et fort.

1045

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

1050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Lors de la première partie d'audience publique, Hydro-Québec nous a présenté, en tout cas nous a donné des indications sur comment elle faisait ses prévisions. En quoi ces informations-là n'ont pas permis de vous rassurer sur ses projections?

1055

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Comme j'ai indiqué, c'est qu'on ne peut pas prendre pour acquis que la demande va suivre ce qu'on appelle le moyen ou ce qu'on prédit pour les prévisions normales.

1060

Pour nous, il faut avoir des prévisions plus subtiles, plus nuancées, parce qu'on sait tous que les prévisions de la demande ne suivent pas les projections, et avec une fourchette de chiffres, il serait beaucoup plus facile de voir s'il y aura vraiment une nécessité du projet Toulnostouc ou de d'autres projets pour remplir la demande.

1065

Comme on indique, pour nous, le scénario faible avait été dans le passé beaucoup plus proche de la réalité que la projection moyenne, alors on aimerait voir encore une fois ces projections faibles, parce que pour nous, c'est plus proche de la réalité.

1070 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Supposons qu'on en fasse des hypothèses et qu'on la fasse, la projection, une projection d'un scénario plus faible! On y va de façon hypothétique.

1075

Est-ce que vous ne pensez pas qu'il va arriver quand même un moment, bien que retardé dans le temps, il va arriver un moment où on va devoir répondre à une demande qui est supérieure à l'offre et que des projets devront, ou d'autres mesures devront être mises en place pour répondre à cette demande accrue par rapport à l'offre?

1080 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Tout dépend des politiques gouvernementales dans le secteur industriel. C'est bien évident que pour le secteur domestique et agricole, il y a presque déjà aucune augmentation, c'est très minime. Et si on regarde les projections démographiques, la population du Québec
1085 risque de plafonner très prochainement si ça n'a pas déjà été le cas.

Et donc pour nous, dans ce cas, il n'y aurait pas besoin de nouvelle électricité pour les besoins essentiels résidentiels et de l'agriculture.

1090 La seule expansion, la seule augmentation viendra plutôt du secteur industriel. Alors ça devient une question de politique, est-ce qu'on va essayer d'attirer plus d'utilisations énergivores, est-ce qu'on va tenter de toujours avoir plus d'alumineries ou de traitements primaires de métal qui sont très consommateurs d'électricité? C'est une question à débattre pour nous.

1095 Est-ce que ça, c'est la direction qu'on veut aller ou est-ce qu'on veut avoir un développement axé plutôt sur l'ère de l'information où on n'utilise pas beaucoup d'électricité, c'est sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100

Lors de la première partie de l'audience, Hydro-Québec nous a informés que dans le secteur résidentiel et agricole, domestique et agricole, il y a d'autres facteurs également qui influencent la croissance de la demande, notamment le prix des autres sources d'énergie.

1105

Est-ce que vous ne pensez pas que ces facteurs prix ne pourraient pas avoir une influence justement sur la projection de la demande? En fait, il n'y a pas que les données démographiques, il y a d'autres données, d'après ce qu'Hydro nous a dit, qui entrent dans son modèle de prévision.

1110 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, c'est sûr, mais ça, c'est un phénomène assez récent, la flambée des prix des autres sources d'énergie.

1115

Mais il reste toujours que la majorité, la grande majorité des résidences au Québec sont chauffées déjà à l'électricité. Il ne reste pas une si grande possibilité de changer de combustible ou de changer de mode de chauffage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1120

Substitution.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1125

Substitution, oui. Alors on n'a pas les chiffres exacts, mais à ce que je sache, c'est presque au moins quatre-vingts pour cent (80 %) des résidences qui sont déjà chauffées à l'électricité, et presque toutes les nouvelles mises en chantier sont aussi à l'électricité.

1130

Alors il y aurait peut-être une certaine augmentation de l'utilisation de l'électricité si les prix des autres formes d'énergie sont toujours aussi hauts, mais ça peut toujours changer, c'est pas un si grand effet pour nous. Ça pourrait changer.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1135

Monsieur Burcombe, en termes d'efficacité énergétique, vous faites une recommandation concernant l'Agence. Vous recommandez qu'une redevance minimale sur les ventes d'électricité soit versée à l'Agence?

1140

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

1145

J'aimerais que vous précisiez un petit peu plus votre idée. Ce serait dans l'objectif d'élaborer des programmes, à quoi serviraient ces redevances-là?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1150

Pour financer les programmes d'efficacité énergétique. C'est évident qu'Hydro-Québec ne veut pas le faire, et en effet, ça va à contre-courant de ses objectifs de vendre plus d'électricité, alors c'est peut-être à l'Agence de faire cette promotion de l'efficacité énergétique.

1155

Mais jusqu'à date, ils ont pas une source d'argent pour le faire. Alors je pense que c'est déjà établi dans le secteur gazier qui a un fonds établi pour l'efficacité énergétique, où il y a certaines redevances à payer par les consommateurs, qui est versée dans un fonds pour supporter l'efficacité énergétique.

1160

Et pour moi, ça devrait être la même chose pour l'électricité, et c'est quelque chose qui est réalisé ailleurs, aux États-Unis par exemple, certains états ont le même type de programme.

1165

Alors sans ce financement assuré pour l'Agence d'efficacité énergétique, ils peuvent pas investir dans des programmes futurs sans connaître qu'il y aura un financement ferme pour le projet. Et ça, c'est l'idée de ça, c'est d'assurer qu'ils auront le financement nécessaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170 Et est-ce que ce financement, cette redevance se ferait, selon vous, serait financée à même les fonds que la société d'État verse à son actionnaire ou serait prise à même les fonds que la société d'État se garde pour réinvestir dans ses projets?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1175 Bien, d'une façon ou d'une autre, je crois que les consommateurs vont le payer! C'est toujours le cas.

1180 Mais je crois, je vise pas un gros gros montant, c'est peut-être une fraction d'un sou (1 ¢) par kilowattheure. C'est un peu comme les automobilistes qui paient pour le transport en commun, c'est la même idée, quelque chose qui est pour le bénéfice de tout le monde, les consommateurs contribuent pour ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185 Et est-ce que d'autres producteurs d'énergie, toujours dans votre scénario, pourraient contribuer également à financer des activités de l'Agence?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1190 Bien pour moi, c'est plutôt, ce que j'ai pensé, c'était une proportion du tarif aux consommateurs, à la destination finale. Alors dans ce cas, ça affectera pas les producteurs directement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1195 Mais à ce que je sache, on consomme également du pétrole pour se chauffer. L'efficacité énergétique, c'est une activité qui peut également interpeller les pétrolières, est-ce que dans votre scénario, ce serait des financiers potentiels de programmes d'efficacité énergétique gérés par l'Agence?
1200

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1205 Oui, oui. Étant donné que c'est déjà en place pour le gaz, ce serait logique de l'installer pour les autres formes d'énergie y inclus le pétrole.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1210 Et vous considérez que l'Agence serait le meilleur véhicule pour promouvoir, développer des mesures d'efficacité énergétique?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1215 Ça a été créé spécifiquement pour ça par le gouvernement et en effet, c'est nécessaire d'avoir une agence, une institution indépendante, parce que les producteurs ont vraiment pas l'intérêt direct de réduire leurs ventes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 Mais est-ce que cette responsabilité que vous attribuez à l'Agence fait pour autant de déresponsabiliser les producteurs énergétiques dans la recherche de solutions pour améliorer l'efficacité énergétique?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1225 Quant à l'efficacité dans la production de l'électricité, je crois qu'ils ont tout intérêt à faire ça eux-mêmes, de produire plus d'électricité avec le même équipement ou d'utiliser l'équipement le plus efficace pour produire le plus d'électricité possible. C'est leur propre avantage.

1230 Alors que pour promouvoir l'efficacité au niveau de la consommation, ça, c'est plutôt, ça va à l'encontre de leurs intérêts de vendre de l'énergie et de faire un profit de ça.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1235 À moins qu'ils aient à un moment donné de l'énergie de surplus et qu'ils vendent sur les marchés extérieurs à des prix plus élevés que ce qu'ils sont capables d'obtenir au Québec?

1240 À ce moment-là, peut-être que l'efficacité énergétique serait un atout même financier pour les producteurs d'énergie, ne croyez-vous pas?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Je comprends pas exactement la question.

1245 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1250 Si un producteur d'énergie est tenu de d'abord répondre à la demande québécoise, de donner l'énergie, de rendre l'énergie disponible aux consommateurs québécois avant de vendre les surplus sur les marchés externes, et que les marchés externes nous permettent à ces producteurs-là d'aller chercher des prix supérieurs à ce qu'ils sont capables d'obtenir au Québec, à ce moment-là est-ce que vous croyez que l'efficacité énergétique peut devenir même un élément intéressant au plan financier pour ces producteurs?

1255

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui, est-ce qu'on parle de l'efficacité de production ou de l'efficacité à la consommation?

1260 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

L'efficacité à la consommation.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1265

Du fait qu'on consommerait moins au Québec pour libérer plus à vendre aux États-Unis?

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1270

Par exemple.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1275

Oui, dans ce cas, il y a peut-être un intérêt du producteur, mais je crois que c'est secondaire pour lui. C'est plutôt, son intérêt est toujours de produire plus pour en vendre plus. Soit sur le marché québécois ou soit sur le marché extérieur.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1280

D'accord. Alors avant de revenir sur un point de votre mémoire, monsieur Burcombe, j'inviterais, j'ai demandé la permission à madame la Présidente, puis elle m'a autorisée, je demanderais à Hydro-Québec s'ils sont en mesure de répondre à une interrogation que vous avez faite, monsieur Burcombe, en page 5 de votre mémoire.

1285

Est-ce qu'ils peuvent répondre lors de la période de rectification, dans la section du mercure, où on fait référence, où vous faites référence aux concentrations de mercure qui seraient différentes dans la rivière Toulmoustouc par rapport au lac Robertson, ce qui a été observé et ce qui est prévu.

1290

Alors s'ils ont une réponse à fournir pour les trois (3) dernières lignes du paragraphe mercure en page 5, à la rectification. Sinon, la Commission apprécierait recevoir la réponse d'Hydro-Québec dans les jours qui suivent, par écrit.

1295

Maintenant, je reviendrais en page 4 de votre mémoire, monsieur Burcombe, vous préconisez dans l'utilisation de la formule du débit réservé pour ceux qui n'ont pas participé à la première partie d'audience publique, c'est une approche qui est privilégiée tant par la Société faune et parcs que par Pêches et Océans Canada, à l'effet, d'une part Pêches et Océans Canada préconise qu'il n'y a aucune perte nette d'habitats du poisson donc, oblige les promoteurs à garder un débit suffisant pour maintenir les populations dans une productivité, population faunique, le

1300 poisson finalement, dans un état de référence équivalent à ce qu'il était avant le mise en place d'un projet. Ou si ce débit-là ne peut pas permettre de maintenir ces populations-là en situation comparable, ajouter aussi des mesures dans le milieu pour permettre ça.

1305 Et du côté de Faune et Parcs, il y a aussi cette exigence, et dans la politique de Faune et Parcs, ce qui est préconisé, c'est de comparer le débit réservé, de le calculer, en fonction de l'état de référence avant la construction d'un équipement.

1310 Maintenant, monsieur Burcombe, vous préconisez, vous, que ce débit réservé là soit calculé à partir de l'état de référence naturel, c'est-à-dire avant même que la rivière ait subi un harnachement ou une modification.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1315 C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1320 Et c'est une approche que vous nous dites qui serait peut-être plus intéressante pour le milieu.

1325 Est-ce que vous avez fait le calcul pour nous indiquer justement comment ça modifierait le débit si on prend pour acquis que le trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) correspond au débit réservé calculé en fonction du débit de référence qui existe maintenant, versus si on le compare au débit naturel de la rivière?

Est-ce que ça serait du simple au double, est-ce que vous avez fait ce calcul-là?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1330 C'est un calcul qui n'est pas facile. Et nous avons des problèmes avec la façon de calculer, même le trois mètres cubes par seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$).

1335 Et il faut qu'Hydro-Québec clarifie sa méthodologie de calcul, en répondant aux questions que la Commission vient de poser tout récemment. C'est seulement après avoir clarifié la méthodologie, la méthode de calcul qu'on peut avancer dans la prochaine étape, si vous voulez, où on considère l'état naturel comme étant l'état de référence comme étant le débit naturel de la rivière.

1340 Mais pour nous, ce serait certainement dans les deux (2) chiffres, plus de dix ($10 \text{ m}^3/\text{s}$), peut-être entre dix ($10 \text{ m}^3/\text{s}$) et vingt ($20 \text{ m}^3/\text{s}$), quelque chose de cet ordre-là.

Mais ça peut même approcher le quarante-six mètres cubes-seconde (46 m³/s) de Q-2-7. Mais pour nous, le Q-2-7 était au moins une indication du niveau de débit qui pourrait être requis, alors on est loin de ça.

1345

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Dans votre association, est-ce que vous avez des membres, au Mouvement Au Courant, est-ce que vous avez des membres qui sont soit biologistes ou qui sont des écologistes ou des gens qui sont dans le secteur de l'écologie aquatique, là?

1350

PAR M. JOHN BURCOMBE:

On n'a pas d'experts malheureusement.

1355

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

D'accord. Mais avec la compréhension que vous avez de la question des débits réservés, est-ce que vous estimez que le débit réservé devrait être modulé dans le temps ou si c'est une question, ça devrait être un débit qui est constant?

1360

En d'autres termes, vous faites référence aux débits actuels qui sont inversés par rapport à la situation naturelle, et la faune aquatique s'est habituée au cours des millénaires à vivre avec des crues printanières et des périodes d'étiage.

1365

Maintenant, dans certains cas, c'est peut-être pas la situation optimale si on tient compte d'un réchauffement de l'eau. Il faut peut-être avoir plus de débit au mois de juillet aussi, lorsqu'on est dans une zone où on a un réchauffement de l'eau et surtout si on prévoit encore plus un réchauffement de l'eau, est-ce qu'on devrait plutôt tendre vers une augmentation de débit au moment les plus critiques? Votre perception!

1370

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Je crois que les besoins sont analysés plus en détail dans le document de la politique de FAPAQ où il préconise un certain débit à certains temps de l'année ou pour certains stades de vie du poisson.

1375

Alors on n'a pas une expertise autre que ce qu'on peut lire dans l'information de la FAPAQ et d'autres documents semblables.

1380

Alors il nous semble que c'est logique d'avoir un débit réservé variable, mais jusqu'à date, je sais pas si ça a été expérimenté ou non, certainement que c'était prévu dans le projet SM-3, je crois, d'avoir un débit réservé variable, selon l'époque de l'année, l'époque de la vie des poissons.

1385

Alors c'est certainement quelque chose à considérer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Burcombe, nous vous remercions pour votre témoignage.

1390 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord, merci.

1395

**ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES
ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

Alors nous allons poursuivre avec l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, et j'appelle son porte-parole, monsieur Patrick Bélanger!

Monsieur Bélanger, je vous inviterais à nous présenter la personne qui vous accompagne.

1405

PAR M. PATRICK BÉLANGER:

Oui bonsoir. La personne qui m'accompagne, c'est monsieur Gérald Larose qui est représentant des membres à l'ACRGQTQ.

1410

Avant de débiter, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté qu'on puisse s'exprimer lors de cette audience!

LECTURE DU MÉMOIRE.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bélanger, je vous remercie. Ma collègue Journault a quelques questions pour vous.

1420

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Votre Association est inquiète des émissions atmosphériques polluantes qui sont susceptibles de provoquer des transformations climatiques, et les filières énergétiques produisent de façon différente des émissions.

1425

Est-ce que vous considérez que les citoyens sont suffisamment bien informés de ce qu'émettent les filières, par exemple pétrole, le gaz, l'hydroélectricité, le nucléaire, au niveau des

1430 polluants, ce que ça amène comme facture environnementale justement aux résidents d'une région donnée?

Parce que les grands changements, lorsque les politiciens doivent prendre des décisions, ils veulent être appuyés par leur population, vous savez tous ça. Et les populations doivent connaître très bien les enjeux.

1435

À titre d'exemple, par exemple est-ce que vous croyez que les citoyens sont bien informés en ce qui a trait, par exemple, aux émissions de gaz à effet de serre qui proviennent de réservoirs, par unité de production d'énergie, versus ce qui peut être produit par des centrales thermiques? Ou si c'est complètement des notions qui appartiennent aux universitaires?

1440

PAR M. GÉRALD LAROSE:

Je pense que les constructeurs essaient d'informer le plus la population. Si on parle du thermique, du nucléaire, il y a beaucoup d'écrits qui se sont faits là-dessus sur les émissions et les dangers des centrales nucléaires.

1445

En ce qui concerne l'hydroélectricité versus la superficie d'un réservoir et l'émission que ça fait, moi personnellement, j'ai pas lu de données d'Hydro-Québec là-dessus.

1450

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Alors justement, bon, je vous demande pas si vous avez des sondages là-dessus, mais vous-même vous n'avez pas de connaissance particulière, puis on peut le comprendre.

1455

Est-ce qu'on peut justement extrapoler votre connaissance, le fait que les gens ont peut-être très peu d'information en ce qui a trait aux émissions différentes qui proviennent de différentes sources d'énergie?

PAR M. GÉRALD LAROSE:

1460

Chose certaine, produire de l'électricité par de l'hydroélectricité, il n'y a pas de pollution là-dessus, il n'y a pas d'effets néfastes lors de la production telle le nucléaire avec les éléments radiants qui demeurent et tout ça.

1465

Ça, c'est définitif qu'au point de vue hydroélectricité, c'est une source moins polluante et ça, je crois que c'est reconnu de tous les milieux.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1470

Est-ce que vous estimez que ça devrait être davantage documenté? Parce que, bon, on a obtenu de l'information quant aux émissions de réservoirs qui proviennent par exemple au

niveau du Brésil, on a demandé de l'information quant aux réservoirs du Québec, on a obtenu certaines informations de la part d'Hydro-Québec à cet effet-là.

1475 Mais est-ce que vous estimez que ça devrait être bien documenté pour que la population ait l'heure juste en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre par exemple? Ou si vous considérez qu'on connaît assez de choses là-dessus puis que la population a une perception juste?

1480 **PAR M. GÉRALD LAROSE:**

Je pense que si Hydro-Québec a des données sur l'influence de ses réservoirs, tel qu'ils ont des données sur les centrales nucléaires ou à gaz, ils doivent les faire connaître d'une façon logique à la population et les plus précises possibles.

1485 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

1490 Dans un même ordre d'idée, vous estimez que nous aurons comme société à investir de façon massive pour contrer le problème des émissions atmosphériques qui peuvent apporter des problèmes de santé, mais aussi perturber le climat.

Comment vous voyez ça, ces investissements-là, puis ces transformations-là qui devront se faire pour répondre au Protocole de Kyoto, et comment les choix énergétiques peuvent influencer plus ou moins l'atteinte de cet objectif-là?

1495 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Je vois mal où ce que vous voulez en venir avec cette question-là.

1500 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Bien, comme je vous disais tout à l'heure, j'essaie d'aller chercher de votre part votre perception quant à comment la population devrait être informée sur les choix qu'on a à faire pour atteindre les objectifs de Kyoto.

1505 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

1510 Il y a différents moyens. Moi, juste en bâtissant le mémoire, bien, par Internet, il y a beaucoup beaucoup d'informations qui circulent là-dessus. Évidemment, ça vient de Greenpeace, ça vient d'Environnement Canada, ça vient pas directement d'Hydro-Québec. À savoir si Hydro-Québec a déjà des chiffres là-dessus, je le sais pas.

1515 Mais d'après moi, avec Internet qui est de plus en plus présent dans chaque famille, l'information circule, circule sur Internet, donc est assez facile à aller chercher, et les gens peuvent se faire une opinion assez rapidement là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1520 Et estimez-vous que les gens sont sensibilisés suffisamment pour que les gouvernements prennent les actions susceptibles de modifier certaines choses puis d'investir dans la protection de l'environnement?

PAR M. PATRICK BÉLANGER:

1525 Je sais pas si les gens peuvent aller jusque-là, mais je suis pas mal convaincu que les gens sont au courant que l'hydroélectricité pollue pas mal moins qu'une centrale thermique. De ce côté-là, je suis pas mal convaincu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1530 Peut-être dans le même ordre d'idée! Compte tenu que les changements climatiques deviennent une préoccupation de plus en plus grande, ne considérez-vous pas qu'on devrait se bâtir des bases de données pour pouvoir effectivement mieux agir dans l'avenir ou mieux réagir aux phénomènes qui vont se présenter?

1535 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Ce serait une très bonne idée, parce que si nous-mêmes et tous ceux qui ont passé ici ont de la difficulté à trouver ces données-là, j'imagine que la population a encore plus de misère que nous autres à se faire une opinion là-dessus.

1540 Donc une base de données serait peut-être à envisager évidemment, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1545 Et considérez-vous que même si une centrale hydroélectrique ou un réservoir produit moins de gaz à effet de serre qu'une autre forme d'énergie, la production d'une autre forme d'énergie, qu'il serait quand même intéressant qu'une base de données soit constituée sur justement les gaz qui seront produits par ces réservoirs?

1550 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Oui, ça pourrait tout aller ensemble, oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1555 Alors la Commission vous remercie pour votre témoignage.

1560 **PAR M. PATRICK BÉLANGER:**

Merci beaucoup.

1565

**CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE DE SEPT-ÎLES
VILLE DE SEPT-ÎLES
CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ÎLES**

1570

PAR LA PRÉSIDENTE:

1575

Alors j'appellerais la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, Ville de Sept-Îles et Chambre de commerce de Sept-Îles à venir présenter leur témoignage à la Commission.

1580

Nous avons monsieur Ghislain Lévesque et monsieur Luc Dion qui est président de la Corporation, et il y a deux (2) autres personnes dont je n'ai pas les noms et que j'aimerais bien que vous nous présentiez.

1585

PAR M. GHISLAIN LÉVESQUE:

Madame la Présidente bonsoir, mesdames les Commissaires! Alors j'aimerais vous présenter monsieur Denis Clemens qui représente le CLD de Sept-Rivières et à mon extrême droite, vous avez monsieur Gilles de Champlain qui est commissaire industriel. Également j'aimerais excuser l'absence de monsieur Daniel Jouis président de la Chambre de commerce qui n'a pas pu s'y rendre.

1590

Alors madame la Présidente, nous sommes ici ce soir pour peut-être sous forme de témoignage d'une part sur l'expérience que nous avons de vivre ensemble avec Hydro-Québec, puisque ça fait déjà plus de quinze (15) ans que nous travaillons en partenariat avec Hydro-Québec dans la réalisation de projets hydroélectriques, et de façon plus spécifique évidemment au cours des derniers sept (7) ans où est-ce qu'on a réalisé une centrale qui va être en opération au cours des prochains mois et qui s'appelle Sainte-Marguerite-3. Alors on veut partager un peu l'expérience qu'on a vécue au cours des dernières années.

1600

Également, puisque nous sommes des développeurs, on aimerait vous faire une petite réflexion sur toute la question de l'approvisionnement énergétique au Québec, parce que vous savez, nous sommes une région-ressource, et lorsqu'on parle de région-ressource, que ce soit dans le domaine du bois, dans le domaine du minerai de fer, des ressources naturelles, lorsqu'on parle de développement industriel, on parle évidemment d'énergie, et pour nous, on a eu l'occasion de vivre quelques expériences au cours des dernières années qui nous ont fait ressortir certains éléments dont on a à se préoccuper.

1605 Il va de soi que nous acquiesçons évidemment, avec l'approche que monsieur André Caillé a, où est-ce qu'il nous dit qu'on doit développer des projets hydroélectriques de façon économique, en harmonie avec l'environnement, parce que c'est important, et aussi évidemment avec l'accord du milieu de plus en plus fondamental.

1610 Alors comme je vous le disais, nous sommes une région-ressource et nous avons beaucoup de projets sur la table, des projets de développement. Et lorsqu'on parle de projets d'envergure dans lesquels nous tentons d'obtenir, bien, au cours des dernières années, nous avons pu nous rendre à l'évidence qu'au Québec, il y avait un manque d'énergie, peut-être pas pour alimenter nos domiciles, si on suit les tendances que l'on connaît, mais lorsqu'on veut ajouter des projets d'envergure au niveau industriel, on doit se rendre à l'évidence que nous
1615 avons une lacune.

Nous avons, au cours des dernières années, cessé la construction de grands projets et aujourd'hui, on va se retrouver avec un manque énergétique si on ne prend pas des moyens pour remédier à la situation.

1620

Et au Québec, lorsqu'on parle d'énergie, bien, on peut parler de nucléaire, on peut parler d'éolien, on peut parler de centrales au charbon, mais je pense que la preuve en a été faite que les projets hydroélectriques sont les plus efficaces et les plus rentables, et c'est là que les Québécois ont développé leur expertise.

1625

Je vous parlais que nous avons beaucoup de projets. Quand on parle de projets comme l'agrandissement d'une aluminerie comme Aluminerie Alouette phase 2, bien, c'est un besoin énergétique de l'ordre de cinq cents mégawatts (500 MW). Lorsque l'on parle d'amener l'exploitation d'une ressource qui s'appelle l'apatite et l'ilménite dans la baie de Sept-Îles, bien, c'est un besoin minimum de cinquante mégawatts (50 MW).

1630

Lorsque l'on parle d'aller plus loin dans la deuxième et troisième transformations au niveau du minerai de fer et qu'on a besoin de deux cents mégawatts (200 MW) d'électricité, vous comprenez que c'est des quantités assez importantes.

1635

Tout récemment, parce que nous sommes sur le marché au niveau mondial, et nos potentiels sont connus à l'échelle mondiale, nous avons eu des demandes de renseignements. Nous sommes sur l'échiquier mondial pour un projet de deuxième et troisième transformations qui, soi dit en passant, est dans les visés du gouvernement du Québec avec monsieur Landry où est-ce qu'il nous parle régulièrement de deuxième et troisième transformations, et le promoteur, bien, nous parle d'un projet de un point deux milliard de dollars (1,2 MM\$), avec un besoin énergétique de deux cents mégawatts (200 MW) et qui crée quinze cents (1500) emplois.

1640

Alors dans notre milieu nord-côtier, dans l'axe Sept-Îles-Port-Cartier qui soi dit en passant s'est développé par les ressources hydroélectriques, et va continuer, on l'espère, à se développer par des ressources hydroélectriques, bien, nous avons besoin d'énergie pour pouvoir se développer.

1645

1650 Le projet Sainte-Marguerite-3! La première retombée importante que je voudrais vous parler, c'est évidemment les emplois que ça a créés. Au cours des derniers sept (7) ans, bon an mal an, ça a été plus de huit cents (800) emplois, huit cents (800) travailleurs et travailleuses qui ont trouvé un emploi au chantier SM-3, il y avait environ soixante pour cent (60 %) de ces travailleurs qui originaient de la Côte-Nord.

1655 Alors vous comprenez que pour les familles nord-côtières, pour les gens de Sept-Îles, Port-Cartier et des environs, bien, ça a été un projet très intéressant pour notre développement économique et un support aux grandes entreprises qui sont en périphérie dans nos villes. On parle que ça a généré environ deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$) en termes de masse salariale dans la région nord-côtière.

1660 Évidemment le projet Sainte-Marguerite-3 a fait en sorte que nous occupions un territoire qui avait déjà été occupé dans le passé au début du siècle et qu'on a évidemment eu une seconde occupation par l'occupation par la construction d'une route. On a construit une route de plus de quatre-vingts kilomètres (80 km) qui nous a donné justement accès à ce territoire.

1665 Et par l'accès à ce territoire, bien, nous avons été capables d'aller dans des territoires pour la pêche, pour la chasse, pour les Autochtones évidemment pour leur territoire de trappe et aussi, il y a eu des lacs qui ont étéensemencés, ce qui fait aujourd'hui que les différentes associations de pêcheurs peuvent espérer avoir accès à ce territoire-là.

1670 Maintenant, également, par la venue de SM-3, je sais que mon collègue de Port-Cartier, monsieur Detrio aura l'occasion de vous en parler tout à l'heure, mais on a réussi à faire une relance d'une usine, Uniforêt à Port-Cartier, et qui a réussi au nord de ce quatre-vingts kilomètres (80 km) de route à débloquent d'autres chemins et à faire en sorte qu'on soit capable de pénétrer à l'intérieur des terres.

1675 Ce qui fait qu'aujourd'hui, quand on parle de développement, d'accès au territoire, on sera en mesure, au cours des prochaines années, et on y travaille très fort, à faire en sorte que nous ayons un lien entre la Route 138 de l'axe Sept-Îles-Port-Cartier et la 389 qui relie Baie-Comeau à Fermont et ça, vous savez très bien qu'il y a un lien naturel qui s'est développé au cours des
1680 derniers cinquante (50) ans entre l'axe Sept-Îles-Port-Cartier et Fermont, Labrador City, Wabush et à la limite Schefferville.

1685 Alors on espère que par cette construction de route, cet accès au territoire, on sera en mesure justement de mieux avoir accès au territoire, mieux parler d'exploration minière, de développement du tourisme, de la chasse et de la pêche et ce, pour le plus grand bien de nos citoyens et nos citoyennes.

1690 Également, cette route-là nous permettra d'avoir accès aux Monts Groulx. Vous savez, les Monts Groulx, c'est un développement potentiel très important au niveau touristique et les Monts Groulx chevauchent les trois (3) MRC, Caniapiscau, Manicouagan et Sept-Rivières. Il y a quelques semaines, nous avons eu l'occasion d'avoir un symposium à Labrador City pour nous faire prendre

conscience de l'importance pour l'est du Québec et du Canada d'avoir un réseau routier qui se développe, si on veut continuer à développer la région et à l'occuper.

1695 Évidemment, parlant de tourisme, au cours de la dernière année, il y a eu plus de douze mille (12 000) visiteurs qui sont venus rendre visite à la centrale SM-3 et évidemment, ça a des retombées importantes pour la collectivité. Sur la Côte-Nord, Sept-Îles-Port-Cartier, le développement touristique est, on peut l'appeler, à ses premiers balbutiements. Voilà vingt (20) ans, le touriste, il venait, tant mieux, il venait pas, tant pis.

1700 Depuis vingt (20) ans, on a senti le besoin de reconnaître qu'il y avait un potentiel économique important et que le tourisme, on devait s'en occuper. Et c'est ça que l'on fait depuis les derniers quinze-vingt (15-20) ans, et évidemment, la centrale hydroélectrique SM-3 est un outil de développement économique important en termes touristiques, et on travaille présentement très fort avec Hydro-Québec pour faire en sorte justement que pour les années à venir, on puisse continuer à attirer notre touriste en ouvrant la centrale aux touristes.

1705 Le projet Sainte-Marguerite-3 également, je dois vous parler des programmes de mise en valeur intégrée de l'environnement, PMVI, où est-ce que dans les années 94, lorsque le projet a commencé, on parlait de remettre des sommes aux collectivités moyennant certains aménagements qu'on pouvait faire soit du développement économique régional ou parler d'aspect environnemental.

1710 Dans la MRC de Sept-Rivières, on a parlé de montant de vingt-huit millions de dollars (28 M\$) que les collectivités ont utilisé, selon mon point de vue, à bon escient. Et on va réhabiliter deux (2) centrales de traitement d'eau potable, des projets de quinze (15 M\$) à seize millions de dollars (16 M\$), qui a fait en sorte qu'il y a huit millions de dollars (8 M\$) qui a été utilisé à même les PMVI pour revamper ces usines de traitement d'eau potable.

1715 Il y a eu évidemment toute la mise en valeur du patrimoine de la Côte-Nord que l'on a pu procéder et, en termes de développement économique, il y a eu la relance d'un centre de ski régional, le Centre de ski Gallix qui a fait en sorte qu'aujourd'hui, bien, on a une station qui est en plein développement et qui sert à l'ensemble de notre collectivité.

1720 Alors aujourd'hui, ça a évolué beaucoup, les PMVI, il y a d'autres moyens qui sont utilisés présentement avec le projet Tournestouc, mais je pense que pour la communauté de la MRC de Sept-Rivières, les PMVI ont été d'une aide très appréciable.

1725 Alors j'aimerais laisser la parole à Luc Dion qui va continuer sur tout l'aspect des impacts au niveau SM-3.

PAR M. LUC DION:

1730 Merci. Madame la Présidente, mesdames les Commissaires!

1735

Alors effectivement au niveau de l'impact économique, les centrales hydroélectriques en ont plus d'un, on a déjà élaboré quelques-uns d'entre eux, mais j'aimerais particulièrement attirer votre attention sur le fait que ces projets-là sont plus que des projets hydroélectriques. Ce sont aussi des écoles de formation pour la main-d'oeuvre et pour les entreprises.

1740

Au Québec, il existe pas d'université des travailleurs de la construction. Il existe par contre Hydro-Québec qui, depuis des décennies, aide en quelque sorte à former la main-d'oeuvre et à la faire travailler.

1745

Et Hydro-Québec a su développer pour nous les Québécois, dans le fond, une expertise unique, une expertise qui, comme l'ont dit nos prédécesseurs, est d'exporter mondialement, est reconnue aussi mondialement, et je pense que c'est important de le souligner, parce qu'on est porté souvent, lors de ces audiences, à dénoncer plutôt qu'à féliciter, mais il n'en demeure pas moins que beaucoup apprennent avec Hydro-Québec, et Hydro-Québec aussi apprend beaucoup au fil des ans. C'est comme n'importe quel être humain, on grandit, puis en principe, bien, on s'améliore.

1750

Alors si je prends l'exemple de SM-3, Hydro-Québec avait beaucoup parié et, en ce qui nous concerne, Hydro-Québec a gagné son pari au niveau de SM-3. Les audiences publiques, je dois vous le dire, avaient été beaucoup plus difficiles que celles-ci, dans le sens que les participations, les passions étaient houleuses, les audiences ont duré longtemps, et Hydro-Québec avait été, je dirais, ardemment questionnée.

1755

Par contre, elle se voulait rassurante et nous, comme population, après les audiences, on a vécu sur le territoire avec Hydro-Québec, et on en est ressorti, je pense, comme Hydro-Québec, grandi. Il y a eu un esprit de collaboration et il y a eu effectivement cet esprit de développer le Québec ensemble et par le fait même, de favoriser le développement de la main-d'oeuvre et de favoriser le développement de nos entreprises.

1760

Parce que localement, c'est important de pouvoir travailler avec un partenaire qui, je dirais, tout en faisant attention aux deniers publics, accompagnera en quelque sorte les entreprises, prendra peut-être plus d'attention avec les entrepreneurs pour corriger certaines choses et autrement, en féliciter d'autres.

1765

Et c'est ce que nous permet ce genre de grand projet hydroélectrique. C'est des bancs d'essais en quelque sorte pour les entreprises. Remarquez que l'erreur, comme dans n'importe quel autre projet, n'est pas permise, mais il n'en demeure pas moins que ça nous permet par contre effectivement d'éprouver en quelque sorte nos entrepreneurs.

1770

Et là-dessus, les chantiers hydroélectriques, pour les entreprises de la Côte-Nord, sont d'une grande importance.

1775

Il y a aussi toute la question des retombées au niveau du milieu. Vous savez, vous jouissez, je pense, d'un privilège, c'est de siéger à Baie-Comeau, et une des images fortes du

1780 Québec quand on le vend à l'étranger, c'est le barrage de Manic-5. Ça prouve le génie québécois et ça prouve la fierté qu'on a effectivement de savoir développer une énergie propre, et il n'y a pas de citoyens ici qui ont d'antenne et pourtant, ils sont dans un réseau hydroélectrique incroyable où il y a une multitude de barrages qui se sont développés.

1785 Et je pense que quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de la population ne se considérera pas dérangée, mais par contre, c'est très structurant. Parce qu'il y a effectivement toute une industrie touristique qui s'est développée alentour de ça, une industrie aussi d'entretien de barrages hydroélectriques.

1790 Parce que quand on vous parle de création d'emplois, on vous parle de création d'emplois chez Hydro-Québec. Tantôt, on soulignait neuf (9) emplois après le projet Toulnostouc. Mais il reste tout l'entretien de la centrale. C'est pas ces neuf (9) personnes-là qui vont faire l'entretien de la centrale, ça, ça fait partie de d'autres, effectivement, dépenses d'Hydro-Québec, soit à l'externe ou à l'interne. Donc c'est vraiment générateur d'emplois, un barrage hydroélectrique, et à long terme.

1795 Il y a tout le réseau des infrastructures aussi. Si on parle de Toulnostouc ou des autres ouvrages, les routes qu'Hydro-Québec entretient permettent à beaucoup d'utilisateurs du territoire dans le fond d'avoir accès à ce territoire-là qui autrement serait rendu inaccessible. Toute la question aussi des infrastructures, les ponts. Souvent, selon les normes d'Hydro-Québec, elles sont très sécuritaires, autrement elles seraient à risque.

1800 Donc il est indéniable qu'un barrage hydroélectrique dans une région a un impact plus que positif. On doit être sérieux sur les impacts environnementaux, ça, on le considère, mais je pense que l'humain fait aussi partie de l'environnement, et les besoins énergétiques et une énergie qui est propre est nécessaire au développement du Québec.

1805 Alors je pense qu'on doit avoir le souci de la protection de notre environnement, et vous savez, Hydro-Québec, ce sont aussi des Québécois. Donc on se fie un peu à ce niveau-là aux experts d'Hydro-Québec, à ses spécialistes qu'on a formés dans nos universités, pour vraiment bien nous guider.

1810 Et là-dessus, comme l'a souligné monsieur le maire, depuis quinze (15) ans on a accompagné en quelque sorte Hydro-Québec dans le projet SM-3 de très près, et on a été à même de constater qu'Hydro-Québec ne faisait pas que s'engager par promesse, mais Hydro-Québec réalisait, et autant au niveau environnemental qu'au niveau économique.

1815 Et là-dessus, le projet Toulnostouc nous rassure dans le sens que - on n'a pas étudié toutes ses composantes au niveau environnemental, mais je pense que le langage qui a été développé ou enfin, les outils qu'on entend avancer nous ont rassurés, puisque dans le passé, on a eu l'occasion de voir un peu comment ça fonctionnait, de rencontrer les intervenants chargés chez Hydro-Québec de faire le suivi environnemental et là-dessus, on pense aussi que Toulnostouc est un projet je dirais presque réalisable demain matin, en ce sens que c'est un ouvrage déjà existant

1825 qu'on va dans le fond améliorer, qui occupera peu le territoire et qui, somme toute, sera un ouvrage en quelque sorte caché, on parle d'une galerie intérieure.

Donc il y a aucune raison, à notre avis, qui pourrait faire en sorte que la population soit craintive de voir le projet voir le jour.

1830 Je terminerai en parlant peut-être de certaines conditions, si on peut les appeler ainsi, puisque la majorité de celles-ci sont déjà mises de l'avant par Hydro-Québec, mais au niveau des gens que nous représentons, on considère important qu'au niveau du développement économique de tels projets, qu'on procède au découpage de lots afin de favoriser l'octroi aux entreprises, de contrats aux entreprises régionales.

1835 L'expérience a connu je pense un vif succès avec SM-3, on est confiant que c'est pas nécessairement applicable dans tous les projets de développement hydroélectrique, mais ça favorise quand même une région, région qui accueille le projet hydroélectrique pour l'ensemble de la société québécoise.

1840 Au niveau des appels d'offres aussi, on souhaite une attention particulière lorsqu'il y a des gens qui sont qualifiés pour répondre aux demandes d'Hydro-Québec; bien, à ce moment-là, qu'on porte une attention particulière à l'appel de ces entreprises plutôt qu'à d'autres de l'extérieur.

1845 Favoriser l'embauche de la main-d'oeuvre régionale! Ça peut paraître un peu particulier de le souligner, parce qu'on sait qu'il y a une loi qui prévoit effectivement cette embauche régionale, mais Hydro-Québec fait déjà une invitation aux entreprises de faire l'embauche de gens de la région et on félicite cette initiative, mais ce qu'on souhaite, c'est qu'elle se perpétue en quelque sorte.

1850 Ce qu'on souhaiterait aussi, c'est qu'au niveau des services professionnels, Hydro-Québec soit plus sensible. C'est peut-être là, je dirais, où il y a peut-être le moins de sensibilité, c'est au niveau des services professionnels en région.

1855 Est-ce que c'est parce qu'on considère que la masse critique n'est pas suffisante, on le sait pas, mais on pense que là-dessus, il y aurait peut-être une amélioration à être apportée.

1860 Une clause favorisant aussi la sous-traitance, ce qu'Hydro-Québec a déjà commencé à faire, lorsqu'il n'est pas possible de favoriser l'entreprise régionale parce que beaucoup trop petite pour l'envergure des lots.

1865 Et finalement, bien entendu, la continuité des comités de retombées économiques qui permettent vraiment une espèce d'osmose et d'échanges entre le milieu et Hydro-Québec, pour bien comprendre un projet, son cheminement critique et aussi, je dirais, permettre à Hydro-Québec de vraiment connaître les intentions du milieu ou la capacité du milieu dans la réalisation de ses ouvrages hydroélectriques.

Alors nous sommes prêts à répondre à vos questions.

1870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous nous avez parlé d'entrée de jeu des besoins énergétiques potentiels pour votre région, compte tenu que vous travaillez à attirer des investisseurs chez vous.

1875 Est-ce qu'il y a un minimum de garantie d'une provision énergétique qui vous serait utile dans vos négociations, une marge de manoeuvre? Ou combien de temps prenez-vous à développer ou à attirer les investisseurs chez vous, des investisseurs qui ont besoin d'une énergie hydroélectrique?

1880 Je me rappelle, lors de la première partie de l'audience, monsieur Dion avait demandé à Hydro-Québec, bon, s'il y avait de disponibles mille mégawatts (1000 MW), la réponse, bon, je la rappellerai pas, là, mais qu'est-ce qui vous serait utile quand vous négociez avec des investisseurs, comme garantie d'approvisionnement en énergie?

1885 **PAR M. GHISLAIN LÉVESQUE:**

Madame la Présidente, si on avait un scénario très optimiste mettons, quand on parle d'un scénario optimiste présentement, on parle d'Aluminerie Allouette phase 2, cinq cents mégawatts (500 MW). Transformation dans le domaine du fer, deux cents mégawatts (200 MW). SOQUEM avec le projet de l'apatite et d'ilménite, cinquante mégawatts (50 MW). Donc on est déjà rendu à sept cent cinquante mégawatts (750 MW).

1890 Alors si on veut se donner une petite couverture, c'est qu'on aimerait avoir une protection de mille mégawatts (1000 MW) sur un scénario très optimiste.

1895 Soyons des plus conservateurs et disons que sur les projets que l'on aurait, on en réaliserait un. On va prendre le plus gros, cinq cents mégawatts (500 MW). Alors présentement, sommes-nous en mesure, si les conditions gagnantes étaient là, sommes-nous en mesure de faire en sorte d'avoir une phase 2 de l'Aluminerie et est-ce qu'on a réellement cinq cents mégawatts (500 MW) de disponibles demain matin? Permettez-nous d'avoir un certain scepticisme.

1900 Hydro-Québec peut dire qu'ils vont tout faire pour nous la donner, mais on est loin d'être convaincu de cette disponibilité.

1905 Alors on comprend que le gouvernement du Québec présentement s'oriente beaucoup vers une deuxième et troisième transformations, et ils nous le disent. On va avoir des projets en autant qu'on parle de deuxième et troisième transformations. C'est évident, c'est beaucoup moins d'énergie et c'est plus d'emplois.

1910 Mais la réalité sur la Côte-Nord, dans la région-ressource, c'est que, est-ce que nous sommes capables réellement de faire de la deuxième et troisième transformations! On y travaille

très fort, il y a des projets sur la table, mais vous savez, quand on parle de deuxième et troisième transformations, on parle toujours de la proximité des marchés. Et présentement, bien, on peut pas dire qu'on est près des marchés.

1915

Alors on a déjà parlé dans le passé, madame la Présidente, lorsque nous étions en négociation avec Hydro-Québec voilà quelques années, d'avoir une banque énergétique. Dire qu'on est une région-ressource, on a des centrales hydroélectriques, on utilise nos rivières, pourquoi aller transporter cette énergie-là vers les grands centres et faire les alumineries dans le centre du Québec, alors qu'on sait très bien que lorsqu'on transporte de l'énergie, on perd environ huit (8 %) à neuf pour cent (9 %) d'électricité en cours de transport!

1920

Alors on voulait que sur la Côte-Nord, qu'on ait une banque énergétique. Évidemment par souci d'équité, Hydro-Québec n'a pas voulu acquiescer à ce genre de requête là.

1925

Mais je pense qu'on est là présentement. Mais sur la Côte-Nord, Sept-Îles-Port-Cartier, mille mégawatts (1000 MW), ce n'est pas utopique de penser que ça serait un besoin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1930

Un besoin pour un avenir immédiat ou un besoin pour un avenir à plus long terme?

PAR M. GHISLAIN LÉVESQUE:

1935

Monsieur Dion.

PAR M. LUC DION:

1940

Bien, vous m'ouvrez peut-être une porte, parce que ça fait quand même plusieurs années que je milite en faveur du développement hydroélectrique du Québec, puis j'ai vu une époque où c'était plus difficile à faire qu'aujourd'hui.

1945

Je pense que les Québécois, on s'est malheureusement pas assez mobilisé ou on s'est pas rendu compte de ce qui se produisait au milieu des années quatre-vingt, au début des années quatre-vingt-dix, on a eu trop confiance en ce qu'on nous avait annoncé comme projets de développement hydroélectrique, et la réalité de notre développement hydroélectrique. On était convaincu qu'on en avait trop, donc on devait arrêter de construire.

1950

Et pour répondre à votre question, dans le fond, plus largement, pour l'ensemble des Québécois, je pense qu'il faut réaliser qu'on n'a plus d'énergie, et si on veut rassurer les investisseurs, bien, il faut être capable de démontrer qu'on en a au même titre que si demain matin, vous voulez attirer un investisseur, peu importe l'endroit au Québec, vous êtes capable de lui dire, oui, la rue va se rendre jusqu'à ton entreprise, les égouts puis les aqueducs aussi.

1955 Le problème qu'on a présentement, c'est que n'importe où, vous êtes au Québec, on peut pas dire oui, je vais avoir de l'électricité à te vendre à un prix raisonnable qu'on pourrait produire ici, parce qu'on n'a pas de centrale pour la produire, cette énergie-là. Donc il y a un seuil minimal, comme le soulignait monsieur le maire, mille (1000 MW), deux mille mégawatts (2000 MW), mais en réalité, il faut pas non plus avoir de l'énergie à revendre, mais il faut être capable de la produire
1960 quand les besoins sont là.

Et on sait que l'élaboration d'un projet hydroélectrique, si on veut effectivement respecter tous ses paramètres, et les paramètres environnementaux, c'est dix-quinze (10-15) ans. Je pense que comme signal, ce qu'il faut donner à Hydro-Québec, ce qu'il faut se donner comme Québécois, c'est oui, on doit développer notre potentiel hydroélectrique, oui, il faut voir le maximum d'opportunités pour développer notre potentiel hydroélectrique et pas avoir une réaction toujours néfaste quand on dit qu'on va harnacher une rivière. Je pense que c'est la façon la plus propre de faire de l'électricité.
1965

On se poserait pas mal plus de questions ce soir s'il fallait se demander si on met une centrale nucléaire dans le nord du Québec ou si on avait une centrale au gaz à installer à Sept-Îles. Donc c'est un peu ça, c'est un changement de mentalité.
1970

Et ça, ça y va peut-être pour rejoindre un autre de vos points, par l'information. Il y a eu une espèce de campagne de désinformation pendant une dizaine d'années où tous les opposants ont dit n'importe quoi, certaines choses sensées puis d'autres totalement déraisonnables.
1975

Puis les Québécois, bien, ils avaient à peu près juste ça comme information, parce qu'il y avait juste Hydro-Québec qui levait le drapeau pour essayer de se défendre, puis à tout bout de champ, elle était rabattue. On n'avait peut-être pas le temps de la défendre et à ce moment-là, bien, il y a eu une espèce de désinformation qui s'est faite.
1980

Mais la réalité est tout autre. On n'en a plus d'électricité. La journée que les gens comprennent ça, dans toutes les discussions qu'on a, ils réagissent vivement à ça, et là, ils constatent l'importance de développer de nouvelles centrales hydroélectriques.
1985

Donc c'est pas de produire des barrages pour après ça avoir de l'électricité à pas savoir quoi en faire puis là, à essayer de trouver des projets d'investissement, mais d'avoir une espèce d'équilibre entre la production d'énergie et notre développement économique normal. Parce qu'on parle pas juste d'entreprises énergivores, on parle de toute entreprise de fabrication, là, dès que tu ouvres la "switch" comme on dit, c'est de l'électricité, ça. Ça fait qu'automatiquement, ça en prend.
1990

Par contre, je dirais qu'avec tout ce qu'on a vu dans les derniers mois, dans les deux (2) dernières années, on vous parle de la région de Sept-Îles-Port-Cartier-Baie-Comeau, mais il y a un projet aussi de Lauralco, il y a un projet Deschambault, il y a d'autres grands projets au Québec. On parle de Mosel Vitelic à Montréal, ils ont besoin d'électricité là aussi, puis ils se la posent là aussi la question.
1995

2000 Alors est-ce qu'on va être en manque de deux mille mégawatts (2000 MW) au milieu 2005, 2010, peut-être si on réagit pas rapidement. Je pense que la situation n'est pas catastrophique, mais c'est important d'informer le public sur la réalité de notre manque énergétique.

2005 Et ça, moi, je tiens à le dire comme citoyen du Québec, c'est pas parce qu'Hydro-Québec n'aura pas été vigilante par rapport à ça, c'est parce qu'on aura peut-être été endormi pendant trop longtemps!

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2010 Sur un autre plan, vous présentez dans votre mémoire six (6) recommandations qui émanent de votre réflexion suite au projet SM-3.

2015 Pourriez-vous nous dire, à titre d'information, on va en chercher, la Commission, de ces six (6), chacun de ces six (6) items-là, ces six (6) recommandations, est-ce que c'est des recommandations qui sont exactement, des mesures qui ont été vécues intégralement dans SM-3, ou si vous les avez adaptées suite à votre expérience de SM-3?

PAR M. LUC DION:

2020 Non, elles sont presque toutes dans SM-3. Elles ont toutes été vécues, du moins en partie dans SM-3.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2025 Et avec l'expérience que vous avez eue de SM-3, est-ce qu'il y a des ajustements que vous souhaiteriez, des bonifications à ces six (6) éléments, ou si vous les vivriez exactement de la même façon encore?

PAR M. LUC DION:

2030 C'est-à-dire que ça doit être tout comme dans le fond l'évolution de la construction des barrages, ça aussi, ça doit évoluer en fonction du type d'ouvrage. C'est que si Hydro-Québec choisit un type de centrale, dans le fond, qui fait en sorte qu'il y a peu d'ouvrage de génie civil ou enfin, tu sais, on doit adapter. C'est que ça, je dirais, c'est la panoplie à l'heure actuelle reconnue d'outils qui permettent le maximum de retombées économiques dans le milieu.

2035 Mais si je prends l'exemple de Toulnostouc, ça va être peut-être bien différent de SM-3 dans les concepts qu'on va garder, parce qu'il y aura peut-être moins de place à découpage, donc à ce moment-là plus de place à la sous-traitance.

2040 Donc je pense qu'il faut garder la souplesse.

2045 Mais ce qu'on souhaite et ça, je pense que ça fait l'unanimité dans les intervenants économiques de la Côte-Nord, pas simplement des signataires de ce mémoire-là, c'est qu'on ait un esprit ouvert. C'est-à-dire que si un projet s'y prête, allons vers un découpage qui favorise le régional. Si le projet ne s'y prête pas, allons vers une protection de la sous-traitance qui va favoriser le régional.

2050 Mais tout ça peut se réaliser lorsqu'il y a une communication franche au niveau du comité des retombées économiques. J'imagine que vous avez les détails du fonctionnement du comité de retombées économiques, là, mais je pense qu'à l'heure actuelle, moi, j'ai siégé là-dessus, monsieur de Champlain a siégé dessus, il y a une bonne communication, des discussions franches.

2055 Alors à ce moment-là, ça permet effectivement de pouvoir faire évoluer les choses et ça, à ce moment-là, c'est gagnant-gagnant, ça peut pas faire autrement.

PAR M. GHISLAIN LÉVESQUE:

2060 En complément, madame la Commissaire! S'il y a un point qui mériterait d'avoir une attention plus accrue, si on compare SM-3 avec Toulnostouc, c'est au niveau des services professionnels.

2065 SM-3, il y a eu beaucoup de travailleurs, des menuisiers, des charpentiers, des opérateurs de machinerie lourde, des électriciens, des mécaniciens, peu importe, mais au niveau des services professionnels, tous les gros contrats de services professionnels ont été donnés, pour des raisons politiques probablement et autres, à des entreprises extérieures.

2070 Il y a eu des entreprises locales qui ont travaillé, mais aujourd'hui, lorsque SM-3 va être complétée, quelle sera l'expertise professionnelle qui va demeurer réellement dans l'axe Sept-Îles-Port-Cartier! Il y a peut-être une petite faiblesse, là.

2075 Alors s'il y a quelque chose à améliorer, comparativement à SM-3, Toulnostouc, ce qu'on espère que peut-être il y ait plus d'ingénieurs, d'arpenteurs, de gens au niveau de l'environnement qui demeurent dans la région pour se former une meilleure expertise dans ce domaine-là. C'est peut-être l'amélioration à considérer par surcroît.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2080 Pourriez-vous nous parler un peu de l'expérience que vous avez vécue avec SM-3 concernant le partenariat, parce que vous avez un chapitre là-dessus, avec les Autochtones. Quelles sont les retombées que vous voyez de ces partenariats-là de part et d'autre, là?

PAR M. GHISLAIN LÉVESQUE:

2085 Madame la Commissaire, ça me fait plaisir de répondre à cette question-là, d'autant plus que je pourrais changer mon chapeau de maire et de préfet et prendre celui-là d'ingénieur et de

gérant de projet, parce que l'expérience avec la communauté autochtone, j'ai fait partie d'un consortium, au début du chantier SM-3.

2090 Il faut se rappeler qu'en février 94, l'autorisation a été donnée, et que le 19 avril ou le 20 avril de la même année, on débutait les travaux. Et on a pu débiter les travaux, c'est parce que dans le milieu, il y a eu des consortiums, des coentreprises qui ont été formées. Et évidemment, on avait pris soin de faire en sorte que les coentreprises, il y ait des entreprises autochtones à l'intérieur de ces coentreprises.

2095 Alors nous avons des entrepreneurs de travaux civils, nous avons des entrepreneurs autochtones. D'ailleurs vous allez en recevoir un dans le courant de la soirée. Et ça a été un bon partenariat. Ça a été une belle école.

2100 Je me rappellerai toujours de la journée où est-ce que dans une opération, peut-être pas de marketing, ou de sensibilisation auprès des politiciens autochtones, nous avons emmené le chef du conseil de bande sur le chantier et à ce moment-là, il avait été en mesure de faire une réunion où est-ce qu'il y avait une quarantaine d'Autochtones qui étaient sur le chantier qui travaillaient, qui étaient soit des journaliers, soit des menuisiers ou des opérateurs de machinerie lourde.

2105 Alors je pense que la présence d'Autochtones a été tout le long du chantier, pour les deux (2) premières années où est-ce que les consortiums ont été là, c'est que ça a été un bon partenariat avec les entreprises.

2110 On a appris à se connaître, on a appris à se faire confiance et évidemment, je pense que c'est des expériences qu'on doit continuer à perpétuer, le partenariat entre les Autochtones.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2115 Pouvez-vous m'informer, parce que vous faites allusion à une mesure, vous appelez ça le chantier-école du PK-20/PK-30, qu'est-ce que c'est, ça?

PAR M. LUC DION:

2120 Ça, ça a été des discussions qu'on avait eues avec Hydro-Québec pour effectivement permettre de former de la main-d'oeuvre plus rapidement. C'est que je pense, les Autochtones, tout comme les Non-Autochtones, on avait connu une pénurie de grands travaux sur la Côte-Nord, ce qui a eu pour effet d'affaiblir, je dirais, le bassin des gens qui étaient potentiellement capables d'oeuvrer sur les chantiers.

2125 Donc ce chantier-école-là a permis, en association avec une entreprise de la région de Sept-Îles, d'amortir en quelque sorte les coûts de formation d'opérateurs de machinerie lourde. Alors sur vingt kilomètres (20 km) de la route de SM-3, c'est un peu un chantier-école, ça. On se permettait un peu plus d'erreurs à ce moment-là, parce qu'effectivement, on était en période de

2130 formation. Or ça a été une initiative qui a été développée, ça, en collaboration avec la Communauté de Uashat, Hydro-Québec et les intervenants économiques.

2135 Ça visait plusieurs objectifs, entre autres de s'approprier, je dirais, d'une partie des travaux de la route, par le biais du chantier-école, parce qu'à ce moment-là, il y avait eu déjà deux (2) lots de donnés à des compagnies de l'extérieur pour le PK-1 à 10, puis de 10 à 20, donc on voulait rapidement intégrer les entreprises de la région sur la construction de la route, et permettre aussi dès le début des travaux de former un bassin de main-d'oeuvre additionnelle à Uashat.

2140 C'est pas parce qu'il y avait pas de main-d'oeuvre qualifiée, mais il faut dire qu'aussi à ce moment-là, Uashat avait besoin de ses travailleurs pour sa propre communauté, donc c'est beau de dire on crée des emplois, mais encore faut-il être capable de les occuper.

2145 Et ça, on avait le même problème du côté de la communauté non autochtone. Il y a eu des gens qui ont fait des cours de rattrapage, des cours de formation en santé et sécurité. Quand le projet a été annoncé, c'était pas mieux d'un bord que de l'autre au niveau de la formation. Il y avait un bassin plus grand, mais il a fallu en faire aussi.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2150 Ça veut dire que les gens se qualifiaient sur ce genre de chantier là?

PAR M. LUC DION:

2155 Bien, c'est sûr que ça amenait éventuellement une qualification, mais avoir la possibilité au moins de travailler sans la pression de dire, là, je dois exécuter une prestation parfaite. Alors les Autochtones qui oeuvraient savaient qu'en principe, ils étaient dans une période de formation par rapport aux équipements.

2160 Parce qu'il faut dire aussi que même pour les entrepreneurs non autochtones, l'arrivée de SM-3 au début des années quatre-vingt-dix, c'était une révolution technologique au niveau de machinerie lourde. Nous, nos entreprises avaient pas beaucoup oeuvré dans les années quatre-vingt, ce qui fait que l'ère de la haute technologie au niveau des pièces d'équipement, on la connaissait pas vraiment, et c'était des petits bijoux quasiment d'électronique qui rentraient sur le chantier, des machines flambant neuves qui répondaient aux normes des années quatre-vingt-dix. Alors que dans notre parc qu'on avait répertorié, je pense qu'on avait des vieux D5, puis ils avaient rien que de D5 le nom, il y avait même plus de "lay".

2165 Alors vous comprenez qu'il fallait s'adapter beaucoup. Le parc, je dirais, des machines de la région de Sept-Îles-Port-Cartier s'est renouvelé complètement à cette époque-là.

2170 Donc il fallait vraiment former la main-d'oeuvre. C'est un peu dans ce sens-là qu'on a fait le PK-20/PK-30.

2175 Mais de façon générale, SM-3 n'a pas été parfaite pour les Autochtones. Mais ce qui est
plaisant, c'est qu'il y a eu de multiples initiatives qui ont été engagées. Certaines ont connu des fins
heureuses, d'autres, dans le fond, n'ont pas connu de succès, mais ça a été pareil aussi chez les
Non-Autochtones.

2180 Nos entreprises, il y en a qui ont fait faillite avec SM-3, pas à cause d'Hydro-Québec, mais
à cause d'un problème de gestion, un mauvais calcul, une malchance. Mais c'est d'essayer qui est
important. Et ça, là-dessus, c'est ce qu'on voulait souligner dans notre mémoire, c'est que des
initiatives, il y en a eu plusieurs. Il y a des beaux exemples, il y a des exemples de réussite.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2185 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2190 Alors messieurs, je vous remercie pour votre témoignage.

Je prendrais une pause de cinq (5) à dix (10) minutes. Nous allons poursuivre par la suite
avec deux (2) autres intervenants qui s'étaient inscrits auprès de la coordonnatrice de la
Commission.

2195 Nous avons également deux (2) personnes qui se sont ajoutées et qui souhaitent livrer un
témoignage à la Commission et après, nous entendrons le droit de rectification. Alors tout ça après
la pause de dix (10) minutes.

2200

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2205

**REPRISE DE LA SÉANCE
UISHT CONSTRUCTION INC.**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2210

Alors j'appellerais Uisht Construction inc. et son porte-parole, monsieur Raymond Jourdain. Bonsoir.

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

2215

Bonsoir madame la Présidente et les Commissaires. Un peu peut-être dans le même esprit que les gens tantôt, la Chambre de commerce, la Ville de Sept-Îles puis la Corporation, j'aimerais vous présenter un peu l'expérience qu'on a vécue au chantier SM-3, et puis un peu nos attentes dans le projet de la Toulnostouc.

2220

Si vous permettez, je vais lire mon texte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous en prie.

2225

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

LECTURE DU MÉMOIRE.

2230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Jourdain. Juste quelques petites questions. Votre entreprise est composée de combien d'employés?

2235

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

Ça peut varier, dépendamment des contrats. Dans les débuts de contrat, j'avais quarante (40) personnes dans les débuts de contrat. Parce qu'on avait des contrats de déboisement.

2240

Au cours des autres années, j'ai eu moins d'employés parce qu'on ne touchait plus nécessairement le déboisement. Les contrats qui sont venus, comme j'ai mentionné, c'est des contrats principalement l'entente qui touchait avec la communauté, on avait négocié un contrat de gré à gré au niveau de l'entretien de la route et du camp SM-3. L'entretien, c'était autant l'été que l'hiver.

2245

Ça, à ce moment-là, ça variait de quinze (15) employés à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2250

Vous nous avez présenté une expérience heureuse avec un projet de développement hydroélectrique, soit la création de votre entreprise; est-ce qu'il y a d'autres entreprises du genre, autochtones, qui ont été créées grâce au projet SM-3?

2255

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

Au départ, on parlait tantôt de mes collègues de Sept-Îles, on avait parlé de consortium. On avait débuté avec des consortiums où ça regroupait d'autres entreprises.

2260

À ce moment-là, ça allait bien avec des consortiums à réaliser un certain nombre de contrats. Et suite à ça, à un moment donné, il y avait plus de contrats accordés au niveau des consortiums, il y avait des contrats de négociés, on a eu l'occasion de négocier des contrats avec Hydro-Québec au niveau de l'entente comme telle.

2265

Je pense qu'il y a eu d'autres entreprises qui ont réalisé certains contrats, mais il y a pas eu nécessairement de suites heureuses comme on dit. Nous, on peut se considérer, après sept (7) ans, je pense qu'on est les seuls diplômés du chantier de SM-3.

2270

Je pense que ça a été bénéfique au niveau de l'entreprise. Comme je l'ai dit, ça n'a pas été facile de passer à travers ces années.

2275

Pour résumer un peu, c'est qu'on est presque - nous, quand le projet a débuté - on est presque parti avec nos pics puis nos pelles, comme on dit, puis c'est difficile à ce moment-là de compétitionner avec des pelles hydrauliques. Puis on a travaillé bien fort, puis on a réalisé les travaux.

2280

Puis je pense qu'on est sorti gagnant, puis maintenant, on dispose de tout l'équipement actuellement pour être, comme on dit souvent, pour être compétitif, puis on est à la mesure actuellement de compétitionner avec d'autres entrepreneurs.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2285

Le projet de SM-3, je comprends, vous a permis de développer une expertise dans votre secteur d'activité, est-ce que ça vous permet aussi, ayant développé cette expertise-là, d'avoir accès à des contrats mais pour d'autres fournisseurs, pour d'autres clients?

Est-ce que vous avez juste Hydro-Québec comme client?

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

2290

Non. On s'est pas nécessairement fié aux contrats négociés de gré à gré. Dans les débuts, je parle de d'autres contrats que d'autres grosses entreprises nous ont accordés. Ce

2295 n'était pas via Hydro-Québec et non via les ententes aussi. On nous a offert des offres puis des appels d'offres, puis on a soumis des prix, et ils ont considéré que nos prix étaient compétitifs à ce moment-là. On a réalisé d'autres travaux.

2300 Lorsque je parle de treize millions point cinq (13,5 M\$), ce n'est pas nécessairement des travaux qu'on a faits via les ententes avec Hydro-Québec; il y a d'autres travaux qu'on a réalisés parallèlement à ça, sans passer nécessairement avec Hydro-Québec ou l'Entente de Uashat-Maliothenam.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2305 C'est en sous-traitance, vous parlez de la sous-traitance?

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

Oui, on parle de sous-traitance, oui. J'ai eu d'autres sous-traitances.

2310 Peut-être dans le même esprit, nous avons travaillé en collaboration avec, comme on parlait tantôt, on a travaillé avec des consortiums, puis à un moment donné, les consortiums se sont dissous, mais nous, on a quand même continué à travailler avec ces gens-là, ces entreprises-là au niveau de nos contrats qu'on avait négociés avec Hydro-Québec, comme je disais, via l'entente. Il y a certaines entreprises qui ont continué avec nous.

2315 Pour peut-être résumer, c'est que nous, quand on a débuté les contrats d'entretien de route, c'était quatre-vingts pour cent (80 %) qu'on donnait à sous-contrat. On a négocié d'autres contrats, après trois (3) années on réalisait quatre-vingts pour cent (80 %) de nos contrats. Actuellement, c'est vingt pour cent (20 %) qu'on donne à nos anciens partenaires comme sous-traitants comme tels. C'est qu'on a quand même resté fidèle avec des gens qui ont travaillé avec nous.

2325 Ce que ça nous a apporté aussi, on a continué nos liens d'affaires, on continue avec les gens qui étaient avec nous dans les consortiums. J'ai des contrats, j'ai des échanges de services, il y a une continuité.

2330 On a créé, je pense que ça nous a permis, en travaillant dans ce sens-là au niveau des consortiums, on s'est assis, on s'est compris, je pense qu'il y a eu beaucoup de discussions, on a continué au niveau des contrats à Sept-Îles qui se réalisent. On a quand même des liens encore avec des entreprises qui ont travaillé avec nous.

PAR LA COMMISSAIRE COURTOIS:

2335 Vous mentionnez aussi vis-à-vis le projet Touloustouc et la Communauté de Betsiamites, vous avez un intérêt à développer un partenariat, avez-vous déjà des approches de faites dans ce sens-là auprès de la communauté, auprès des entrepreneurs de la communauté?

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

2340 Oui, j'ai déjà fait des approches, probablement que ma demande est à l'étude. Et puis j'ai quand même, je réitère quand même mon offre de service. À la fin, je déposerai mon appel d'offres, puis je pense qu'il y a des représentants de la Communauté de Betsiamites aussi, je vais leur déposer en même temps l'offre que je leur ai déposée avant les Fêtes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2345

Alors monsieur Jourdain, je vous remercie de votre témoignage.

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

2350

C'est moi qui vous remercie aussi.

Si vous permettez, je vais profiter de l'occasion pour déposer le mémoire puis en même temps, je pense que les représentants de la Communauté de Betsiamites, je voudrais leur déposer aussi des documents leur offrant mes services.

2355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous invite à le faire auprès de madame Giasson derrière.

2360

PAR M. RAYMOND JOURDAIN:

Parfait. Je vous remercie encore.

2365

VILLE DE PORT-CARTIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'appellerais la Ville de Port-Cartier et son maire, monsieur Anthony Detroio.

2370

PAR M. ANTHONY DETROIO:

2375 Madame la Présidente, mesdames les Commissaires, permettez-moi de vous présenter le commissaire industriel Bernard Gauthier de la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier et moi, je suis Anthony Detroio, le maire de la Ville de Port-Cartier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir messieurs.

2380

PAR M. ANTHONY DETROIO:

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385

Merci. J'aurais une question. Vous nous avez fait part dans votre mémoire des répercussions positives que peut avoir la présence d'Hydro-Québec mais également la construction d'aménagements hydroélectriques pour votre municipalité, mais est-ce qu'il y a d'autres répercussions positives qui mériteraient d'être portées à l'attention de la Commission?

2390

PAR M. ANTHONY DETROIO:

2395

Je pense que oui. Je pense que les gens de Sept-Îles ont mentionné qu'Hydro-Québec a définitivement été une école de chantier. Monsieur Jourdain tantôt l'a mentionné, puis on en parlait tantôt dans le corridor, que ce projet-là lui a permis de réaliser qu'il y avait une place pour les Autochtones dans le milieu des affaires, ce qu'on n'aurait pas pensé quelques années passées. Il admet que ça n'a pas été facile, mais il a sorti de cette expérience très grandi, puis mentionnant également que ça prenait pour la génération à venir, pour la communauté autochtone, ça prenait comme un genre de modèle sur qui on pouvait se fier, qui a fait quelque chose de très bien avant moi, que je puisse suivre son exemple.

2400

2405

Mais ces gens-là, monsieur Jourdain, c'en est un genre de modèle, puis ses enfants vont avoir, puis ses voisins aussi vont avoir quelqu'un à qui regarder, quelqu'un qui a eu un succès, puis ça fait boule de neige, puis c'est sûr que ça peut prendre quelques générations, mais il faut commencer à quelque part, puis je pense que ces gens-là ont fait le premier pas, puis le meilleur est à venir.

2410

Mais ça, ça va également pour la communauté blanche aussi de la Côte-Nord. Parce qu'on en a eu aussi des gens qui ont eu la chance juste de travailler, que les gens n'avaient pas l'habitude d'aller travailler.

2415

Le fait d'avoir pu travailler, soit pour la sous-traitance, dans le domaine de la construction, ou même dans le domaine de l'entretien, c'est un chantier qui a quand même duré huit (8) ans, les gens qui ont commencé depuis le tout début, en 1994, vont être là jusqu'à la fin. C'est peut-être la première fois qu'ils ont eu un emploi sur une période aussi longue, parce qu'ils ont aimé leur expérience. La compagnie Hydro-Québec, c'est un citoyen corporatif qu'on peut qualifier de modèle, il y a aucun doute là-dessus.

2420

On nie pas que durant le cours de la période de construction de huit (8) ans, il y a eu même sur le côté environnemental, il peut y avoir eu des impacts qui n'étaient pas prévus au début de chantier, mais Hydro-Québec, comme bon citoyen corporatif, a pu s'impliquer immédiatement pour corriger les situations puis minimiser les impacts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2425

Et pour votre municipalité, est-ce que vous avez senti des répercussions positives pour le développement du commerce? Cet après-midi, on avait des témoignages de personnes qui disaient que ça leur prenait des projets comme celui-là pour revitaliser l'activité commerciale.

2430

PAR M. ANTHONY DETROIO:

Madame la Présidente, s'il y a une municipalité sur la Côte-Nord qui a pu en bénéficier le plus du projet SM-3, c'est bien la ville de Port-Cartier, pour la simple raison que l'usine de pâte était fermée.

2435

Les programmes de mise en valeur environnementale avaient un côté environnemental mais avaient aussi un côté développement économique. On avait un montant, on avait divisé le montant de vingt-huit millions (28 M\$) qui a été mentionné plus tôt, en une partie environnementale et une partie en développement économique, puis on a utilisé le premier déboursé que le fonds a fait, le fonds de développement économique provenant du vingt-huit millions (28 M\$) d'Hydro-Québec a été versé justement à Port-Cartier pour la réouverture de l'usine.

2440

2445

C'est ce montant de cinq millions-là (5 M\$) que ça prenait pour concrétiser ou attacher, si on veut, le projet, sur le côté financier.

2450

Parce qu'on s'est promené de mois en mois pour essayer de boucher le financement, puis il semblait toujours en manquer un cinq millions (5 M\$). Puis à un moment donné, on a pu, avec l'aide d'Hydro-Québec puis avec le ministre du temps, des Ressources naturelles, puis avec tous les maires de la MRC, dire que ça serait peut-être un bon investissement, puis qu'on a accordé. Puis c'est ça qui a fait qu'on a attaché toutes les ficelles.

2455

Parce que le projet, tant qu'il n'est pas attaché, on sait qu'il peut arriver quelque chose, puis que l'intérêt se perd ou les intérêts des promoteurs sont plus là, puis on a pu à la dernière minute fournir le cinq millions (5 M\$) qui a bouclé.

2460

Puis le dossier marche, l'usine fonctionne depuis septembre 94, puis n'a pas arrêté de fonctionner depuis. Donc ça fait maintenant sept (7) ans et ça fonctionne, puis ça a créé quand même six cent cinquante (650) emplois.

Donc si on parle de retombées pour une municipalité, je pense que Port-Cartier est la grande gagnante.

2465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Detroio, merci.

PAR M. ANTHONY DETROIO:

2470 Merci beaucoup.

GHISLAIN HARRISSON

2475 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appellerais la première personne qui s'est inscrite au registre et qui est monsieur Ghislain Harrisson.

2480 **PAR M. GHISLAIN HARRISSON:**

Bonsoir mesdames.

2485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

2490 **PAR M. GHISLAIN HARRISSON:**

Avec toutes les fleurs qu'a reçues Hydro-Québec ce soir, je pense que quelqu'un devra se charger de leur envoyer le pot pour les mettre.

2495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce que nous comptons avoir, nous, c'est votre témoignage à l'égard de ce projet.

2500 **PAR M. GHISLAIN HARRISSON:**

D'accord.

2505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il n'est pas question de transmettre ni des pots ni des fleurs à personne.

2510 **PAR M. GHISLAIN HARRISSON:**

Alors madame, je suis un utilisateur du territoire du secteur du lac Sainte-Anne depuis maintenant quarante-trois (43) ans. Je pourrais même dire que j'y habite le tiers de l'année. Pour vous donner une idée, en 2000, j'y ai passé quatre-vingt-neuf (89) jours; en 99, cent deux (102) et en 98, cent quatre (104). Mon camp est situé environ à cinq kilomètres (5 km) au nord-ouest du barrage, en amont.

2515 J'ai commencé à fréquenter le secteur du lac Sainte-Anne vers l'âge de six (6) ans, mon père y travaillait et j'y passais mes étés au chalet, au Club Périgny qui est appelé aujourd'hui l'Auberge du lac Sainte-Anne.

2520 Je peux vous dire, madame, que j'en ai vu des Américains, puis que j'ai été en recevoir à l'aéroport non homologué du lac Sainte-Anne.

2525 Maintenant, madame la Présidente, j'aimerais préciser que je ne suis pas farouchement opposé au projet. De toute façon, je sais que je ne pourrai pas arrêter le progrès, même si je pense qu'un jour, le progrès va nous arrêter. Cependant, tel que présenté par le promoteur, je pense qu'il y a matière pour un citoyen à se poser quelques questions.

2530 En premier lieu, et même si c'est une coutume au Québec de construire une centrale et ensuite demander les permis de passage pour la ligne de transport, je crois que cette coutume devrait être révisée. Ce n'est plus qu'une simple formalité de recevoir ces permis. Je rappelle à la Commission que tout récemment au Québec, les Québécois ont payé l'érection d'une ligne de transport qui, aux dernières nouvelles, devra être démantelée. Il y avait là-bas des gens qui commençaient à en avoir marre de voir des pylônes le matin en se brossant les dents.

2535 Ici sur la Côte-Nord, il y a des gens qui commencent à trouver qu'on en a beaucoup aussi des installations d'Hydro-Québec, quoique ce ne soit pas néfaste à ne plus les faire, là.

2540 Alors madame la Présidente, concernant les permis nécessaires à l'érection des lignes de transport, je pense que ça devrait être demandé en même temps que le projet. Ça fait partie intégrale du projet. Qu'est-ce qu'on ferait d'une centrale puis d'un barrage si on n'est pas capable ou on n'obtient pas les permis, pour une raison ou pour une autre, de construire cette ligne-là!

2545 En second lieu, Hydro n'a pu dire avec précision quel serait le coût d'un kilowattheure (1 kWh) à la sortie de la centrale. On nous a dit sans plus qu'ils visaient trois cents (3 ¢) le kilowattheure. Pour se justifier, on a dit qu'il fallait aller en appel d'offres pour pouvoir mettre un prix là-dessus. Donc si je comprends bien, on sait pas combien va coûter l'énergie sortie de là.

2550 Alors comment est-ce qu'on peut dire, comment le promoteur peut dire que son projet remplit une des principales conditions à tout projet, à savoir sa rentabilité? Il le sait pas comment ça va coûter, le courant de là; il vise trois cents (3 ¢), mais sans plus.

En 95, madame, j'ai pris connaissance d'une étude interne à Hydro, une étude qui n'a pas sorti des murs d'Hydro. On évaluait le projet, à ce moment-là, à quatre point sept cents (4,7 ¢) le kilowattheure. Comment Hydro a pu faire, cinq (5) ans plus tard, pour baisser le coût du tiers?

2555 À la première partie des audiences, j'ai pas pu avoir de réponse là-dessus, j'ai pas vu de réponse là-dessus non plus. À ce compte-là, moi, je me demande ce que le gouvernement du Québec attend pour pas mettre Hydro au ministère des Finances!

2560 Pourtant, dans la panoplie de chiffres que nous a présentée Hydro-Québec, on a été capable de nous dire sans rire qu'il y aurait une augmentation de soixante-quinze (75) jours-homme-pêche en lac et une perte de dix (10) jours-homme-pêche en rivière. Ils ont même pu prédire une augmentation appréciable du nombre de kilogrammes de chair de poisson et avec sa teneur en mercure s'il vous plaît! Il est dommage que ce soit pas Hydro qui avait la gestion des stocks de morue, on n'aurait pas le problème qu'on a aujourd'hui.

2565 Pour en revenir à nos moutons, madame la Présidente, comment peut-on dire que ce projet remplit une des conditions essentielles à tout projet, soit sa rentabilité? Quand on ne sait pas combien va coûter l'énergie!

2570 Maintenant, tant qu'à la satisfaction des utilisateurs du territoire, Hydro a prétendu, à la première partie des audiences, que la majorité des gens approuvaient le projet, tant qu'aux mesures d'atténuation. Sur ce point, je suis d'accord sur ses dires, car cette majorité dont elle parle, ce sont les gens qui sont construits du 0 à 90 kilomètre. C'est assez facile de comprendre ces gens-là aussi, ils vont avoir une route pavée et entretenue à l'année. Ça, il y a pas de problème avec ça, je les comprends bien.

2580 Par contre, du 90 au 140 kilomètre, puis ce qui est mon cas, le degré de satisfaction n'est pas tout à fait le même. Durant les dernières semaines, j'ai rencontré neuf (9) propriétaires de chalet qui sont dans ce secteur-là. Sur les neuf (9), pour l'information de la Commission et du promoteur, le degré de satisfaction, c'est neuf (9) à zéro (0). Pas contre le projet, contre les mesures d'atténuation. De ces gens-là, quatre (4) ce sont des gens qui vont être inondés, c'est-à-dire qu'Hydro leur offre présentement de racheter leur bâtisse.

2585 Par contre, madame, au niveau des négociations, sur les quatre (4) en question, trois (3) m'ont revenu avec une expression, puis j'ai pas rencontré les gens ensemble, je les ai rencontrés séparément, puis ça a été la même chose pour les trois (3), la même expression: c'est une négociation avec le "gun" sur la tempe, qu'on m'a dit.

2590 Je peux bien croire que c'est dit par des gars de bois, mais ça veut dire quand même quelque chose quand trois (3) sur quatre (4) te disent la même chose. Pour vous donner, les négociations, à ce que j'ai su, le prix qui a été offert pour les bâtisses en question, c'est un peu comme si les bâtisses en question auraient été construites à côté d'un Réno-Dépôt en vente!

2595 On a offert, pour une bâtisse de trente-cinq pieds (35 pi) par soixante pieds (60 pi), dix-sept mille dollars (17 000 \$). L'évaluateur mandaté par l'Hydro a offert dix-sept mille dollars (17 000 \$) pour cette bâtisse-là, ça donne deux mille cent pieds carrés (2100 pi²), madame. À ce prix-là, pour dix-sept mille dollars (17 000 \$), vous allez voir des courants d'air, puis pas mal.

Alors il y a un problème de ce côté-là et j'aimerais que la Commission se penche sur ce problème-là.

2600

Quant aux autres utilisateurs, ceux qui restent là mais qui devront se servir de la voie de contournement, dire l'ancienne route qu'on appelait anciennement la branche de l'ouest via le pont du 92 kilomètre, ce qui est mon cas, nous, on nous a dit qu'on nous retapait la route, qu'on l'entretenait durant le temps des travaux, et puis que par la suite, il faudrait se débrouiller. On tombe environ une quinzaine actuellement qui devront employer ce chemin-là.

2605

Dans mon cas, moi, ça me donne vingt-quatre (24) kilomètres de plus à faire à l'aller, donc quarante-huit (48) aller-retour. C'est impensable, à la quinzaine de personnes qu'on est là, de pouvoir penser entretenir ce chemin-là. On va voir le chemin se détériorer très rapidement, la planche à laver pour commencer, puis des trous par après. Si jamais on n'est pas chanceux, un coup d'eau, on perd un pont, c'est fini, on n'a plus accès à nos chalets.

2610

On avait anciennement un chemin, puis on avait quand même une certaine force pour l'entretenir, parce que les gens du 0 au 140 kilomètre travaillaient sur ce chemin-là; chacun contribuait. On avait une carte de membre qu'on prenait, là, à cinquante-cinq piastres (55 \$) par année, on demandait une contribution volontaire aux gens qui embarquaient sur le chemin, c'était cinq dollars (5 \$) qui était demandé, personne était obligé de payer, mais en tout cas, et puis les compagnies forestières en donnaient un peu et Hydro-Québec donnait quand même beaucoup d'argent pour entretenir ce chemin-là qui, finalement, les conduisait jusqu'à leur barrage.

2615

2620

Mais là, notre situation, nous, change complètement. Les gens du 0 au 90 kilomètre, on les a plus de notre bord, ils ont plus besoin de nous autres, ils sont sur l'asphalte. Puis nous autres, bien, on a quand même de l'argent de mis en haut puis des bâtisses, alors ça nous crée un problème.

2625

Moi, j'ai bâti mon camp pour dans cinq (5) ans, au moment où ce que je vas arrêter de travailler, pour y aller, puis dans cinq (5) ans, Hydro s'en va, puis dans six (6) ans, bien, je vas plus à mon camp, ou sept (7) ans au max. Monsieur Arnaud nous a dit en première partie des audiences de ne pas nous inquiéter, qu'ils étaient là pour cinq (5) ans, sauf que moi, je pense un peu plus loin que cinq (5) ans.

2630

Puis les gens qui sont dans le même cas que moi, ils ont le même problème, puis ils disent tous la même chose. Ça fait qu'on a un trouble là qui est majeur, puis que je demanderais à la Commission de se pencher sérieusement pour essayer de trouver une solution.

2635

Et puis moi, une solution, l'Hydro nous a dit qu'il voulait pas créer de précédent, que c'était pas dans leur politique d'entretenir des routes qui servaient pas leurs opérations, je le comprends là-dessus, puis ça a bien du bon sens, leurs affaires. Sauf que là, pour avoir un réservoir plus grand, ils inondent notre chemin et ils nous détournent. Ils nous demandent pas

2640

notre avis là-dessus pantoute, puis ils nous imposent leurs conditions d'entretien. Au bout de cinq (5) ans, arrangez-vous! Je trouve pas ça "fair-play" bien bien.

2645 Alors avec les gens qui sont concernés, on a dit, pour régler le problème, non pas pour contourner la politique de l'Hydro, mais pour justifier que l'Hydro nous aiderait à entretenir ce chemin-là, je pense que la raison qui peut justifier ça, elle est pas tellement dure à voir. On inonde un chemin, ce chemin-là leur appartient pas, Hydro-Québec, à nous non plus, mais pas plus à eux autres, puis ils en ont besoin, qu'ils le fassent, mais d'un autre côté par exemple, qu'ils nous laissent pas tomber comme ça, qu'ils se lavent pas les mains aussi facilement de ça, ça a pas d'allure. Ou qu'ils viennent nous voir puis ils nous offrent un prix pour nos chalets, parce que moi, mon chalet, il vaudra plus rien si j'ai pas de chemin pour y aller.

2655 Alors c'est le problème, madame la Présidente, que je voulais vous soumettre. C'est un des problèmes. Il y a d'autre chose par contre, j'ai pas tout à fait fini.

2660 Alors l'autre chose dont je veux vous entretenir, à la première séance des audiences à Betsiamites, Hydro-Québec nous a présenté une série de vingt-neuf photos, je crois, avec des paysages super beaux, super merveilleux. S'ils l'ont présenté, moi, j'ai compris qu'ils voulaient nous montrer qu'après leur passage, les sites étaient quand même très viables. Je crois que c'était le but de cette démonstration-là, du moins c'est ce que j'ai compris.

2665 Sur quoi j'aimerais attirer votre attention, madame la Présidente, c'est que toutes les photos que vous avez vues là sont prises à un niveau de deux cent quatre-vingt-seize (296 m) ou deux cent quatre-vingt-dix-sept mètres (297 m). Alors lorsque le réservoir est à son niveau maximum, trois cent un mètres (301 m), ces sites-là, ça n'existe plus, oubliez ça. Des rapides sortant des rivières, il y en a plus. Le niveau du réservoir est monté, puis c'est inondé. Les grandes plages qu'on voit, il y en a plus non plus.

2670 Ça fait que madame Courtois hier soir avait semblé poser une question à un moment donné sur ces sites-là, sur ces photos-là, puis elle avait semblé trouver ça très beau, et c'est très beau, oui, c'est même merveilleux; par contre, ça n'existe pas à trois cent un mètres (301 m). Alors je voulais attirer votre attention là-dessus aussi.

2675 Comme j'étais en retard un peu dans la rédaction de mon mémoire que j'ai pas pu le présenter par écrit, et puis que j'étais pas inscrit non plus parce que je pouvais pas savoir si j'allais finir à temps, ça m'a permis d'assister aux audiences hier, et à une de vos questions, madame la Présidente, que vous avez posée, à savoir c'était quoi, combien d'utilisateurs, s'il y avait beaucoup d'utilisateurs qui se servaient de la rivière entre le barrage actuel - du moins j'ai compris que c'est ça votre question que vous demandiez - entre le barrage actuel et le nouveau barrage, s'il y avait beaucoup de monde qui pêchaient là puis qui profitaient de ça. Alors le monsieur à qui vous avez posé la question vous a répondu par la fréquentation qu'il y avait aux Crans Serrés. C'est-à-dire que personne y va parce que c'est pas allable, c'est sûr.

2685 Alors moi, je pense, madame la Présidente, si j'ai bien compris votre question, vous
vouliez savoir s'il y a beaucoup de monde qu'il y a entre le barrage actuel et l'autre barrage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2690 C'était entre le nouveau barrage et la centrale qui est projetée. C'était dans cette zone-
là.

PAR M. GHISLAIN HARRISSON:

2695 OK d'accord, c'était pas la zone inondée, bon.

Tant qu'aux Crans Serrés, vous avez parlé, avec le préfet de la MRC, si dans son plan
d'exploitation touristique du coin, il avait inclus les Crans Serrés, s'il prévoyait faire quelque
chose avec ça.

2700 Mais après les constructions actuelles, madame, les Crans Serrés, il y en a plus. Les
constructions projetées, oubliez ça, ils se bâtissent là, c'est là qu'ils le font, le barrage. Alors les
Crans Serrés actuellement, les rapides du Crans Serrés, c'est très très haut, c'est difficile
d'accès, mais on peut quand même y accéder, mais ça n'existera plus.

2705 Hier, madame la Présidente, j'ai entendu de la part d'un élu municipal qu'il appuyait le
projet sans réserve. J'avais entendu également un monsieur qui se trouvait bien seul de parler
d'environnement aux audiences, puis ça l'inquiétait beaucoup. Alors quand j'entends quelqu'un
dire qu'il appuie le projet sans réserve, moi, non seulement ça m'inquiète mais ça me fait même
très peur. Je pense que, malgré qu'Hydro-Québec est assez correcte dans ses affaires, il faut
2710 quand même pas donner l'absolution sans confession. Alors c'est une chose.

Pour moi, le Bureau des audiences publiques, le BAPE, c'est le Bureau des audiences
publiques sur l'environnement, alors la majorité des audiences que j'ai assisté, moi, j'ai vu un
Bureau d'audiences publiques sur l'économie. Je sais pas si c'est normal, mais c'est vrai qu'on
2715 n'a pas parlé beaucoup d'environnement.

Mais ça, c'est pas un reproche que je fais à la Commission, mais je trouve ça un petit peu
dommage. Alors là-dessus, madame la Présidente, je vous remercie et vous, mesdames les
Commissaires, de m'avoir entendu.

2720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Harrisson.

2725

ANDRÉ LEPAGE

2730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appellerais monsieur André Lepage.

2735 **PAR M. ANDRÉ LEPAGE:**

C'était le temps que vous m'appeliez, madame la Présidente, j'aurais tombé tout seul avec vous trois (3)! Mais j'aurais "toffé" pareil.

2740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce sont des choses qui arrivent en audience publique, il faut s'attendre à tout.

PAR M. ANDRÉ LEPAGE:

2745 Bonsoir madame la Présidente, mesdames les Commissaires. Je me présente, André Lepage, vice-président du Conseil central Côte-Nord CSN. Ça regroupe la région de Tadoussac à Blanc-Sablon, on peut aller à Fermont, Wabush, on peut tout prendre ça.

2750 Depuis le 29 de janvier que je suis les audiences, que je participe aux audiences que vous présidez, en passant, avec calme et respect envers les intervenants. Parce qu'avoir été à votre place des bouts, j'aurais pris les nerfs. Étant représentant syndical, je ne peux être à l'encontre que les travailleurs de la région souhaitent la réalisation de ces travaux, mais comme le camarade Lapierre malheureusement est allé se coucher, j'ai un peu d'appréhension concernant l'emploi qui reviendra aux travailleurs de la région. Mais malheureusement, le

2755 représentant des travailleurs est une personne de Sept-Îles.

Dans ce dossier, nous serons vigilants, mais il faut dire aussi qu'il y a une convention collective, mais aussi ce qui me console, c'est qu'il y aura possibilité de fractionnement de contrats, ce que j'ai compris. J'écoutais les camionneurs hier soir, ils avaient de l'air d'accord avec ça. Un autre est d'accord, tant mieux si les gens de la région ont de l'ouvrage.

2760

Mais comme je comprends les divers intervenants régionaux et municipaux de souhaiter que les travaux commencent au plus vite, mais après, que fera la région et combien d'emplois resteront!

2765

Madame la Présidente, cette audience doit aussi parler d'environnement, le camarade avant moi en a touché un mot. Ce sujet, j'en suis heureux, a été de plus en plus discuté lors de ces deux (2) jours. On peut dire qu'à partir d'après-midi, ça a commencé à être le "fun"!

2770

Madame la Présidente, je crois que le comité de suivi sur l'environnement est de plus en plus populaire, vous avez ouvert la porte, mesdames les commissaires ont ouvert la porte

2775 plusieurs fois sur ce comité de suivi sur l'environnement, mais on aurait dit que personne voulait rentrer dans la porte. Même hier soir, il y avait certains camarades qui protégeaient les petits poissons, mais le comité de suivi, ils avaient pas le temps. J'étais en arrière, puis je fatiguais! C'est pour ça que j'ai commencé à écrire.

2780 Je suis heureux de la tournure de ce soir quand j'ai vu les camarades de Betsiamites, surtout le camarade Picard, parler en faveur d'un comité de suivi, puis qu'eux autres sont intéressés à participer à ça. Ça fait que ce comité, madame la Présidente, pourrait peut-être servir de tremplin aux étudiants du monsieur du cégep d'à matin, là, le fameux TACH. Ce serait peut-être, pour ces étudiants, de travailler avec des personnes autochtones et des professionnels, ce serait peut-être une des meilleures expériences qu'un étudiant du cégep pourrait pas avoir, puis il pourrait protéger ses petits poissons.

2785 Pendant ce temps, pour sauver la couche d'ozone, parce que là, les travaux, j'ai l'impression qu'on va les avoir, nos ingénieurs pourront travailler sur des voitures électriques. On va sauver la couche d'ozone avec ça.

2790 J'espère que pendant ces quatre (4) ans de travaux, nos gestionnaires pourront développer d'autres projets, arrêter de se fier juste sur le projet de la Toulnostouc, puis pendant quatre (4) ans, regarder d'autre chose. Exemple, il s'en vient une fameuse loi sur l'environnement qui va être en vigueur prochainement, dans les années qui viennent, les matières résiduelles. Il y a plusieurs emplois qui peuvent être créés là, si le monde veut vraiment s'en intéresser. Les emplois de l'avenir sont là, madame la Présidente.

2795 En ce qui concerne le développement touristique, j'ai eu une maudite claque. Moi, j'avais dit, les brochets, c'est pas connu. J'aurais peut-être bien fait connaître les brochets au monde de la province. Je prenais ça, à une émission de plein air l'autre jour, il y avait un monsieur qui faisait des hamburgers au brochet. J'ai dit, tabarnacle, ça doit être le "fun", ça, j'ai dit, on pourrait peut-être bien essayer ça ici, une espèce de petit festival du brochet. Bien là, je sais plus, avec le mercure, là, je le sais plus!

2800 Avant de développer ces connaissances-là puis l'appréciation du brochet dans la région, nous devons connaître la teneur en mercure. Ce que j'ai entendu parler souvent, le mercure, puis le mercure, puis le mercure. Bien là, le monde, en plus de pas aimer le brochet dans le coin, s'ils savent qu'il y a du mercure, bien là, on vient de le faire disparaître complètement!

2810 Ça fait que, madame la Présidente, considérant l'heure, je vous remercie de votre compréhension. J'espère ne pas avoir trop de questions à deux cents piastres (200 \$)!

2815 Félicitations pour votre excellent travail à vous trois (3). Ça fait que si vous avez de quoi, allez-y, mais pas trop, il commence à être tard!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Lepage, je vais vous dire bonne nuit.

2820 **PAR M. ANDRÉ LEPAGE:**

Et je vous en souhaite la pareille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2825

Et merci pour votre témoignage.

PAR M. ANDRÉ LEPAGE:

2830

C'est moi qui vous remercie.

**DROIT DE RECTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

2835

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 Alors maintenant, nous en sommes au droit de rectification, et nous avons deux (2) organismes qui ont demandé un droit de rectification, soit Hydro-Québec et le ministère de l'Environnement.

2845 Alors je pense qu'Hydro-Québec apprécierait que le ministère de l'Environnement commence, alors on va commencer par le ministère de l'Environnement. Et je crois aussi, Hydro-Québec, vous avez des points d'information à nous fournir.

PAR M. YVES ROCHON:

2850

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2855

Bonsoir.

PAR M. YVES ROCHON:

2860

Mon droit de rectification va porter sur le mémoire du Conseil de bande de Betsiamites. Juste un point à la page 5, il est mentionné que le promoteur - c'est le paragraphe "Composantes du projet":

2865

"L'étude d'impact d'Hydro-Québec exclut l'évaluation de la ligne de transport électrique à trois cent quinze (315) kV qui va relier la centrale au poste Micoua. Le promoteur justifie cette exclusion par le fait que les projets de lignes de transport font l'objet d'une directive distincte de la part du ministère de l'Environnement du Québec."

2870

En fait, il faut bien comprendre que la directive du ministre est faite en réaction du projet et non l'inverse. Ici, on a tendance à croire que le projet est défini en fonction des directives, mais c'est plutôt le contraire qui se fait.

2875

C'est juste pour bien préciser ce fait-là. Le choix du promoteur de faire ses projets ne dépend pas du tout des directives qui sont émises par le ministre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2880

Si je comprends bien, vous auriez pu émettre une directive où la ligne aurait été incluse?

PAR M. YVES ROCHON:

Absolument, ça aurait été possible.

2885

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2890

HYDRO-QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895

Monsieur Arnaud. J'ai présentement douze heures douze (12 h 12) à ma montre, ça me fait penser à Hydro-Québec, douze mille douze (12 012) autrefois.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2900

Ce sera pas très long.

Alors d'abord concernant au niveau de la rectification ou complément d'information sur les centrales thermiques! Il n'y a pas de centrale au gaz au Québec, il y a ce qu'on appelle des

2905 turbines à gaz. Les turbines à gaz marchent avec ce qu'on appelle du mazout léger, c'est-à-dire du mazout numéro 2. En réalité, c'est des moteurs d'avion, c'est des turbines "jets".

2910 Et nous avons une centrale thermique qui est la centrale Tracy qui, elle, marche avec presque du bunker, c'est-à-dire du vieux fuel, mais on fait des transformations pour passer certains groupes au mazout plus léger.

2915 Et ensuite, nous avons vingt-trois (23) petites centrales thermiques qui desservent les réseaux isolés dont un gros réseau isolé que vous connaissez qui est les Îles-de-la-Madeleine. Et elles, elles marchent au mazout numéro 5, c'est un mélange du 6 et du 2. Alors ça, c'était un point d'information supplémentaire.

2915 Concernant la question du Mouvement Au Courant, il est mentionné à la page 5 au sous-titre "Mercure":

2920 "Pour un spécimen de quatre cents millimètres (400 mm) les concentrations prévues sont de zéro virgule trente et un (0,31 mg/kg) à un virgule dix-sept milligramme par kilo (1,17 mg/kg) pour le projet Toulnostouc et de deux virgule neuf milligrammes par kilogramme (2,9 mg/kg) pour le lac Robertson."

2925 Hydro-Québec aimerait informer la Commission que les teneurs en mercure dans le réservoir Robertson sont plus élevées pour les deux (2) raisons suivantes! D'abord la superficie du réservoir est plus grande, c'est-à-dire qu'il y a plus de zones inondées et un plus petit volume d'eau. En réalité, le réservoir de Robertson fait soixante-treize kilomètres carrés (73 km²), et c'est une plaine. Donc il y a très peu de profondeur d'eau.

2930 Deuxièmement, il y a la présence de l'éperlan arc-en-ciel qui occupe rapidement le milieu, qui devient la nourriture privilégiée de l'omble de fontaine, qui a une maturation rapide. C'est-à-dire qu'il se développe génétiquement plus rapidement et donc que ses chairs concentrent le mercure dans une proportion plus rapide, et il devient lui-même carnivore entre lui-même. Donc étant carnivore, il assimile plus de mercure.

2935 Donc l'omble de fontaine, en faisant sa nourriture, les ombles de fontaine du lac Robertson ont beaucoup plus de teneur en mercure que dans le lac du barrage Sainte-Anne.

2940 Au niveau rectificatif, j'aimerais faire quelques rectifications à la présentation qui vient d'être faite par monsieur Harrison. Je vais rectifier certains points.

2945 Je vais commencer par vous dire qu'actuellement, les négociations suivent leur cours avec les villégiateurs et que nous avons réglé deux (2) cas sans le "gun" sur la table, et que c'est plusieurs fois ce que monsieur, pour la même surface, pour un trente-cinq pieds (35 pi) par soixante (60 pi), c'est plusieurs fois ce que monsieur a prétendu qu'on avait réglé. Donc c'est pas du tout dix-sept mille dollars (17 000 \$).

2950 La deuxième rectification, il a affirmé qu'on demandait pas son avis; je pense qu'il a fait partie de certaines rencontres avec les villégiateurs, donc il a été constamment informé et il a fait partie des discussions.

2955 Troisième rectification, les photos que nous vous avons montrées sont effectivement à des niveaux de deux cent quatre-vingt-seize (296 m) et elles avaient pour but, si vous vous souvenez, de vous faire voir le marnage sur les bords du réservoir. Donc il n'y avait aucune recherche de désinformation de notre part.

Quatrième modification, madame la Présidente, mesdames les Commissaires, le barrage n'est pas situé sur le rapide des Crans Serrés. C'était les rectifications du dernier mémoire.

2960 Et alors, pour terminer, je voudrais vous faire part d'une solution potentielle pour le fameux suivi environnemental, parce que je pense qu'il y a, en tout cas, moi, je vais en rêver cette nuit c'est certain, c'est ce que je vais avoir retiré de cette belle audience, mais je voudrais vous dire qu'à SM-3, toute personne qui veut avoir des informations sur le suivi environnemental peut la trouver sur ce site Internet.

2965 Et je voudrais vous mentionner ce que contient ce site Internet. Je ferai pas la lecture de tout ce que ça contient, mais je voudrais juste vous signaler qu'au niveau de l'environnement, le site de SM-3 vous permet de savoir où en est le suivi de l'original où on a des inventaires; on a les inventaires aériens, on sait le nombre de colliers qui ont été posés, on sait où en sont les repérages sur les originaux.

2970 Sur les oiseaux, on vous parlera de l'aigle royal, du balbuzard pêcheur, de la buse à queue rousse, enfin bref de tout ce qui a été envisagé au moment du suivi.

2975 Au niveau des poissons, on vous parlera du type de poisson, on vous parlera de l'augmentation temporaire du taux de mercure et où on en est rendu. On vous parlera des conditions pour l'amélioration des pêches.

2980 En tout cas, je pense que c'est des informations qui font partie vraiment du suivi. On vous parlera des éperlans de l'estuaire, pour ce qui est de la Sainte-Marguerite.

2985 On vous parlera de la récupération du bois marchand. On vous parlera du brûlage des débris ligneux et finalement, on vous parlera des endroits où on pense faire de la replantation d'arbres.

Alors je pense que c'est un outil, que nous engageons vraiment toute la collectivité à utiliser abondamment, et nous nous ferons un devoir que ce suivi environnemental à travers Internet soit disponible pour la Toulnostouc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2990 Je suis heureuse de constater que vous rêvez au suivi environnemental!

2995 En fait un outil comme celui-là permet de donner de l'information aux citoyens, mais est-ce qu'il permet également aux citoyens qui constatent des choses, de recueillir ses préoccupations et de voir à ce que des correctifs puissent être apportés? C'est pas un forum de discussions...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3000 Ça pourrait le devenir, parce que je pense que sur le Web, il y a des forums de discussions.

3005 Je pense pas qu'on va encourager toute la population à passer son temps à nous écrire, mais je pense que toutes les suggestions sont bonnes à être reçues, et nous sommes là pour en discuter.

3010 Je pense qu'on a aujourd'hui cet outil informatique à la disposition de tout le monde, pour une somme relativement modique, et qui permettrait peut-être de faire - on pourrait peut-être faire une expérience pour voir combien de temps ça prend et si l'outil est performant; il y a peut-être beaucoup de choses qu'on va pouvoir réaliser à travers ce vecteur de communication.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3015 Merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3020 Bonsoir mesdames.

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

3025 Alors je tiens à remercier tous les participants à l'audience du projet d'Hydro-Québec, son projet hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc. Je pense que nous avons recueilli plusieurs témoignages. Nous partons, la Commission, riches de vos témoignages.

3030 Comme je l'ai déjà indiqué, nous poursuivrons pour notre part, notre enquête, et dans le but de remettre au ministre de l'Environnement un rapport qui fera part de vos préoccupations, qui fera part des résultats de notre enquête et qui fera part des résultats de notre analyse.

Nous avons beaucoup apprécié passer les heures et les jours en votre présence. Nous nous retirons, parce qu'à partir de maintenant, nous ne jouerons plus de rôle public mais un rôle de

3035 Commission qui doit travailler à rédiger ce rapport, donc on se retire, on n'aura plus de contacts publics avec personne.

Et nous serons heureux de remettre notre rapport au terme de notre mandat qui est prévu pour le 29 mai prochain.

3040

Sur ce, je vous dis bonsoir, bonne nuit plutôt, bon retour chez vous et bon rêve à ceux qui doivent encore rêver et à la prochaine, on sait jamais, au revoir!

3045

Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3050

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.